MAIRIE DE BISCHHEIM
----------oOo----------

PROCES-VERBAL N° 265
Séance ordinaire et publique du
Conseil Municipal, le 23 septembre 2010

Les Conseillers se sont réunis en assemblée ordinaire et publique le 23 septembre 2010 à 19 h 00 sur convocation individuelle portée à domicile le 17 septembre 2010 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est d'abord procédé à l'appel des élus :

Sont présents :

Mmes, Mlle, MM. les Adjoints : HOERLE - Mlle KRAEMER - KIEFFER - Mme BASTIAN - DRENSS - Mme GILLOT - WEISS

Mmes, Mlles, MM. :

BOES - BOUHENDAH - Mlle CHARRETON - DIEBOLD - Mme FETTIG - HAFFREINGUE - Mme HOECKEL - Mme JAEGLE - Mme JESSEL - Mme KAUPP - KRIEGER - Mme MEYER - PARISOT - Mme SCHOENENBURG - STENGER - Mme STERN - Mme TISCHLER - SANCHO-ANDREO - SCHANN - Mme NAÏLI - BOUYER - Mme ROMILLY - Mme BEYHURST - SCHIMMER

Etait absent et excusé :

M. Patrick KOCH, Adjoint au Maire, qui a donné procuration écrite à Monsieur le Maire, André KLEIN-MOSSER.

Le quorum (17 conseillers) étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. Avec son assentiment, Monsieur le Maire désigne, Madame Martine FETTIG, Conseillère Municipale.

II. ADOPTION DU PROCES-VERBAL N° 264 (1/07/2010)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

POLE JEUNESSE :
1. Contrat Territorial Jeunesse et Contrat d'objectifs « jeunesse » 2010-2012.

SUBVENTIONS :
2. Subvention au CS MARS - Convention.
3. Subvention au CS MARS Section Féminine - Convention.
4. Subvention au FC SOLEIL - Convention.
5. Subvention d'investissement au FC SOLEIL.
6. Subvention d'investissement à la Société des Amis des Jardins Ouvriers de Bischheim (S.A.J.O.).
7. Subvention à l'Association de Charité et d'Education Populaire Saint Laurent.
8. Subvention d'investissement au Club Canin de Bischheim.

FINANCES/MARCHES :
9. Avenant de marché public – Salle des Fêtes du Cheval Blanc.
10. Avenant de marché public – Temple Protestant.

PERSONNEL :
11. Modification du règlement concernant le Compte Epargne-Temps.

CONVENTION :
12. Autopartage – Convention avec la SCIC Auto'trement.

POLITIQUE DE LA VILLE :
13. Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2012 : 2ème validation d'actions 2010.

DIRECTION GENERALE :
14. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace concernant la SCAEB.

VOIRIE :
15. Avis CUS – Programme Voirie 2011 – Autorisation de débuter les études des projets.

URBANISME :
16. Avis CUS – Acquisition de terrains à incorporer dans la voirie publique communautaire (ICF NOVEDIS).
17. Avis CUS – Vente d'un terrain à la Société LCR.
18. Avis CUS – Société BUCHINGER – Installation classée.
19. Rapport d'activité 2009 de la Société NUMERICABLE.

SERVICES TECHNIQUES :
20. Rapport d'activité 2009 – Electricité de Strasbourg.
21. Rapport d'activité 2009 – Gaz de Strasbourg.
22. Rapports annuels 2009 – Eau et Assainissement / Elimination des déchets.

QUESTIONS ORALES :
23. Question orale de M. SCHIMMER Gérard, Conseiller Municipal.
24. Question orale de M. SANCHO-ANDREO Richard, Conseiller Municipal.

COMMUNICATION :
Budget Supplémentaire 2010 du CCAS.

-=-=-=-=-=-

MONSIEUR LE MAIRE :
Une invitation vous est parvenue au mois de juin pour la réunion du lancement de l'Agenda 21 qui aura lieu le 27 septembre de 19h à 21h à la Salle du Cercle.
Je rappelle l'invitation qui nous a été faite par la Paroisse catholique Saint Laurent pour la fête paroissiale du centenaire. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de Bernadette Bastian.
Vous avez sur vos tables, l'invitation de l'association des commerçants, Dynamique, et l'invitation pour la Fête du Village qui se déroulera dimanche prochain.
Y a-t-il des remarques au sujet du procès-verbal du 1er juillet ?

M. DIEBOLD :
Une remarque d'erreur de nom, que j'ai vue assez tardivement. A l'issue du Budget Supplémentaire vous interrogiez le président de la Commission des Finances (page 13). Les propos du président, Monsieur Boes, sont attribués à Monsieur Drenss.

POLE JEUNESSE

1. CONTRAT TERRITORIAL JEUNESSE ET CONTRAT D'OBJECTIFS « JEUNESSE » 2010-2012

Monsieur Jean-Claude KIEFFER, Adjoint au Maire, expose :

La Ville de Bischheim, en collaboration avec les acteurs locaux et partenaires professionnels, est engagée depuis 2003 auprès du Conseil Général et de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale dans la mise en œuvre du Projet Territorial pour la Jeunesse et du Contrat Educatif Local afin d'améliorer la cohérence de l'ensemble des actions menées en direction de la jeunesse sur le territoire.

Dans la perspective du Contrat Territorial Jeunesse (CTJ), un diagnostic local jeunesse a été réalisé et met aujourd'hui en évidence les principales caractéristiques du territoire et ses besoins de manière à bien identifier les éventuels services et actions à améliorer ou à développer. Les données statistiques utilisées pour l'état des lieux ont été celles du recensement de 2006. En revanche, une actualisation d'un certain nombre d'éléments statistiques a été possible grâce aux informations recueillies auprès des acteurs locaux dont particulièrement les services municipaux, les bailleurs sociaux et la Caisse d'Allocations Familiales.

Par ailleurs, afin de répondre au cahier des charges établi par le Conseil Général, le diagnostic a été complété par une partie qualitative pour laquelle la Ville de Bischheim a utilisé 3 supports :

- des interviews auprès de professionnels de la jeunesse de Bischheim,
- des questionnaires en direction des 10/15 ans d'une part et des 16/25 ans d'autre part,
- un forum jeunesse intitulé « paroles de jeunes » organisé le 26 mars 2010.

Ce diagnostic jeunesse a été présenté en commission extra municipale jeunesse le 10 juin 2010 et a permis de définir les axes prioritaires suivants pour la période 2010/2012 :

- **Favoriser la continuité éducative des différents acteurs « jeunesse » (professionnels, bénévoles et familles).**
- **Consolider les partenariats et les complémentarités entre les acteurs locaux agissant envers les jeunes.**
- **Soutenir les jeunes dans leur engagement citoyen et leur implication dans la vie locale.**
- **Accompagner les jeunes vers plus d'ouverture sociale et culturelle et favoriser le vivre ensemble.**

Afin de développer ces axes opérationnels, les sous-groupes de travail territorialisés seront maintenus pour les 3 ans à venir et se réuniront environ toutes les 6 à 8 semaines, pour échanger sur leurs pratiques professionnelles en vue d'une meilleure compréhension et transversalité des actions, mais également pour élaborer et organiser ensemble des projets partenariaux en lien avec les axes énoncés, avec une priorité sur les périodes estivales et de fin d'année.

De plus, un comité de pilotage sera reconduit et se réunira 2 à 3 fois par an afin de valider et évaluer le plan d'actions annuel. La composition du comité de pilotage est présentée en annexe du document contractuel CTJ.

Par ailleurs, un plan d'actions devra être présenté chaque année au Conseil Général afin de solliciter les subventions d'aide aux projets. Pour mémoire, le plan d'actions 2010, présenté en Conseil Municipal du 1er juillet 2010, comprend 16 actions dont 13 développées par la Ville de Bischheim (Pôle jeunesse et service des sports) et 3 actions développées par des associations locales (cf. tableau joint en annexe).

Enfin, dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse, le Pôle jeunesse de la Ville de Bischheim présente également un contrat d'objectifs « jeunesse » 2010/2012 qui comprend les orientations suivantes :

- **Développer des activités ludiques, sportives et culturelles dans une logique de projets.**
- **Développer et diversifier les animations estivales et de fin d'année.**
- **Renforcer les partenariats internes et externes.**
- **Mobiliser les jeunes autour du dispositif « jobs d'été ».**

Ce contrat d'objectifs fera l'objet d'une sollicitation financière de 40 000 € auprès du Conseil Général pour permettre au Pôle jeunesse de développer ces différents objectifs.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

le Contrat Territorial pour la Jeunesse 2010/2012 entre le Conseil Général et la Ville de Bischheim et son plan d'actions 2010 ainsi que le contrat d'objectifs « jeunesse » 2010/2012.

autorise

le Maire à signer, avec le Conseil général du Bas-Rhin, le Contrat Territorial Jeunesse pour la période triennale 2010/2012 et le contrat d'objectifs « jeunesse » 2010/2012.

M. KIEFFER :
Pour mémoire, le Contrat de Territoire Jeunesse est une suite au projet territorial de la jeunesse.
Vous avez ci-joint les conventions avec le contrat de territoire pour la jeunesse du Conseil Général, qui vous démontre les coûts et les moyens que le Conseil Général met en place pour son territoire. Je vous annonce 40 000 €, ce qui représente un poste supplémentaire au niveau de l'animation et 10 000 € pour l'animation en elle-même. Auparavant, la validation se faisait tous les trois ans, aujourd'hui, la validation est annuelle en fonction du contrat de territoire de la jeunesse. Le soutien au Centre Socio-Culturel a un coût de 50 000 €, avec un engagement de 3 ans. Le fait d'avoir reconduit un contrat de territoire de la jeunesse nous permet d'obtenir tous ces financements.
Le coût total estimé à 411 600 € n'est pas neutre pour les jeunes de Bischheim.

M. SCHANN :
C'est un point important qui vient clore une première étape d'une démarche concernant la politique jeunesse de notre collectivité. Ayant participé aux travaux préalables à la question du diagnostic, j'ai un petit regret qui est qu'il n'ait pas été, à un moment donné, communiqué de manière plus large. Je n'étais pas là la dernière fois mais il me semble qu'il a été communiqué à l'ensemble des conseillers qui ont pu en prendre connaissance. Je pense que le travail qui a été mené, sous la direction d'Anne-Laure Hamelin notamment, aurait mérité une présentation à l'ensemble des conseillers.

CONTRAT TERRITORIAL JEUNESSE - PLAN D'ACTONS 2010

DISPOSITIFS SOLLICITES	ORGANISME	INTITULÉ DU PROJET	OBJECTIFS ET DESCRIPTIF	PÉRIODE	PUBLIC CONCERNÉ	COÛT DU PROJET	VILLE DE BISCHHEIM	FINANCEMENTS SOLLICITÉS		AUTRES RECETTES
								CONSEIL GÉNÉRAL	ÉTAT	
CTJ	Pôle jeunesse – Mairie de Bischheim	DIAGNOSTIC JEUNESSE	Réalisation d'un diagnostic jeunesse dans la perspective de la contractualisation avec le Conseil général du Bas-Rhin du Contrat territoal jeunesse (CTJ) pour la période 2010/2012. Suivi du cahier des charges définis par le service «Jeunesse et Sport » du Département avec une partie quantitative et partie qualitative. La partie quantitative est essentiellement réalisée à partir des éléments statistiques de l'INSEE (recensement 2006) et de la présentation des différents services de la ville de Bischheim en charge de la jeunesse. La partie qualitative a été réalisée à partir de deux questionnaires (10/15 ans et 16/25 ans), d'un forum jeunesse intitulée « Paroles de Jeunes » organisé le 26 mars à la MCG CUS Nord et des entretiens individuels auprès de professionnels en charge de la jeunesse à Bischheim.	Janvier/mai 2010	Public jeunes de 10 à 25 ans.	5 500 €	2 750 €	2 750 €	- €	- €
CTJ	Pôle jeunesse – Mairie de Bischheim	Contrat d'objectifs jeunesse	Développement d'actions quotidiennes dans les 3 espaces « jeunes » sur la commune de Bischheim avec une complémentarité entre les accueils informels et les activités structurées proposées chaque semaine (initiation boxe, tennis de table, foot, ateliers d'écritures et de danses hip-hop, ateliers théâtre). Organisation et développement d'actvités socio-éducatives pendant les périodes de vacances scolaires répodnant aux attentes des jeunes. Coordination du dispositif jobs d'été.	Année 2010	Public jeunes de 10 à 25 ans.	222 400	177400	40 000 €	- €	5 000 €
CEL/CTJ	Pôle jeunesse – Mairie de Bischheim	Animations intergénérationnelles	Permettre la rencontre des générations et changer le regard porté mutuellement sur les uns (jeunes) et les autres (séniors) à travers des activités intergénérationelles. Créer des lieux et des temps de rencontres et d'échanges pour mieux se connaître, se comprendre et permettre un apport mutuel sur les compétences et les savoir-faire. Activités communes avec les enfants des ALSH St Laurent et At'home et la colo de Wingen/Moder ainsi qu'avec les jeunes fréquentant les espaces d'animation.	2ème semestre 2010	Enfants et jeunes fréquentant les activités organisées par le Pôle jeunesse et les séniors de la Villa arc-en-ciel	3 000 €	1 200 €	1 000 €	800 €	- €
CEL/CTJ	Pôle jeunesse - ALSH St Laurent – Mairie de Bischheim	Sport ton corps	Organisation et développement d'activités sportives nouvelles encadrées par des structures partenaires ou des intervenants spécifiques (USEP, Association la Strasbourgeoise, Arachnima, CDTA 67).	Vacances scolaires hiver, printemps et été 2010	Enfants de 6 à 10 ans, fréquentant les accueils de loisirs St Laurent et At'home	4 000 €	2 700 €	- €	1 300 €	- €
CEL/CTJ	Pôle jeunesse - ALSH St Laurent – Mairie de Bischheim	Bien dans mon assiette	Permettre aux parents de participer à des ateliers animés par une diététicienne. Initier enfants et parents à l'équilibre alimentaire et aux besoins nutritionnels à chaque âge. Visite de l'exposition à la cité des sciences de la villette à Paris	Vacances scolaires d'automne 2010	Enfants de 6 à 10 ans, fréquentant les accueils de loisirs St Laurent et At'home	3 735 €	1 735 €	1 000 €	1 000 €	- €
CEL/CTJ	Pôle jeunesse - ALSH At'Home – Mairie de Bischheim	Ateliers périscolaires	Susciter la découverte des jeux aux enfants de 6 à 11 ans (jeux de société, de coopération, d'expression...). Développer et favoriser l'imagination des enfants par la création d'un jeu de société.	les jeudis et vendredis de 16h15 à 17h30 en dehors des vacances de	Enfants de 6 à 10 ans fréquentant l'école primaire at'home	1 160 €	660 €	- €	500 €	- €
CEL/CTJ	Pôle jeunesse - Animation jeunes – Mairie de Bischheim	Zoom sur ta ville	Sensibilisation à l'image et à la communication, par le biais de la vidéo, la photo et l'informatique. Création d'un blog alimenté et géré par les jeunes.	Année 2010	Jeunes âgés de 12 à 16 ans fréquentant les espaces jeunes de Bischheim	5 000 €	2 300 €	1 500 €	1 200 €	- €
CEL/CTJ	Pôle jeunesse - Animation jeunes – Mairie de Bischheim	Graines d'artistes	Initier et/ou perfectionner les jeunes aux pratiques culturelles (danse, MAO, écriture). Valoriser les aptitudes et compétences des jeunes. Faire évoluer le regard des adultes par rapport aux jeunes issus de quartiers stigmatisés et/ou pratiquant des activités de culture urbaine (hip-hop, rap, etc...)	Année 2010	40 jeunes de 12 à 20 ans	6 500 €	3 000 €	2 500 €	1 000 €	- €

CONTRAT TERRITORIAL JEUNESSE - PLAN D'ACTONS 2010

DISPOSITIFS SOLLICITES	ORGANISME	INTITULÉ DU PROJET	OBJECTIFS ET DESCRIPTIF	PÉRIODE	PUBLIC CONCERNÉ	COÛT DU PROJET	VILLE DE BISCHHEIM	FINANCEMENTS SOLLICITÉS		AUTRES RECETTES
								CONSEIL GÉNÉRAL	ETAT	
VVV	Pôle jeunesse - Animation jeunes – Mairie de Bischheim	Vacances d'hiver	Diverses activités sont développées dans les différents espaces « jeunes » : accueils informels, un stage de foot au gymnase Lamartine, une journée à Paris avec visite du Musée du quail Branly et un mini-séjour ski dans les Vosges	année 2010	Jeunes âgés de 12 à 16 ans fréquentant les espaces jeunes de Bischheim	5 124 €	1 645 €	1 000 €	2 000 €	479 €
VVV	Pôle jeunesse - Animation jeunes – Mairie de Bischheim	Printemps tout azimuts	Proposer des activités variées aux jeunes fréquentant les espaces « jeunes ». Découvrir de nouvelles activités et de nouveaux environnements. Vivre et partager des moments forts constitutifs du bien-être individuel et collectif. Favoriser le lien social et décloisonner les différents quartiers de Bischheim : une journée à Paris avec visite de la cité nationale de l'histoire de l'immigration, stage "raquettes", accueils informels dans les espaces d'animation	Vacances scolaires printemps 2010	Jeunes âgés de 12 à 17 ans fréquentant les espaces jeunes de Bischheim	5 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €
VVV	Pôle jeunesse et Service des sports	Séjour Fréconrupt	Organisation d'un séjour de 5 jours à Fréconrupt (88) en partenariat avec un groupe de jeunes de Sainghin en Weppes (59) dans le cadre d'un échange annuel alterné. Différentes activités sportives seront proposées aux jeunes ainsi que des visites culturelles dont le Mémorial Alsace-Moselle à Schirmeck qui permettra aux jeunes de Bischheim de raconter aux jeunes découvrir des activités nautiques.nordistes l'histoire particulière de l'Alsace pendant les deux guerres mondiales. Au printemps 2011, les jeunes de Bischheim iront dans le Nord/Pas de Calais	Vacances scolaires printemps 2010	15 jeunes de 10 à 17 ans fréquentant les animations tickets-sports et/ou les espaces d'animations	4 253 €	1 353 €	1 000 €	1 300 €	600 €
VVV + CEL	Pôle jeunesse - Animation jeunes – Mairie de Bischheim	Un été à Bischheim et ailleurs	Différentes activités seront proposées tout au long de l'été avec différents temps forts développés dans les différents secteurs géographiques dont : des olympiades du 6 au 9 juillet, 1 séjour à Paris du 6 au 8 juillet et 1 séjour au Futuroscope (report projet VVV printemps) du 12 au 14 juillet, une semaine d'animation cirque du 2 au 6 août et une semaine multimédia avec une séance de cinéma de plein air du 9 au 13 août. A ces temps forts s'ajoutent des activités traditionnelles avec des sorties extérieures dans des piscines, des parcs d'attraction, etc....	Juillet/août 2010	Jeunes âgés de 12 à 16 ans fréquentant les espaces jeunes de Bischheim	14 000 €	6 500 €	2 000 €	3 000 €	2 500 €
VVV + CEL	Pôle jeunesse et Service des sports de Bischheim + Ville d'Hoenheim	Animation Ballastière	Organisation de différentes activités tout au long des 2 mois de la période estivale sur le site de la Ballastière : Activités sportives sous forme de tournois, de rencontres simples ou en accès libres. Ateliers de bricolage, des jeux de sociétés, des livres mis à disposition par la bibliothèque de Bischheim et/ou l'association Livres. Activités spécifiques proposées par des intervenants tels que Sport Solidarité Insertion, Yacht club, club de lutte. 1 point infos sur les associations et activités de Bischheim et Hœnheim mais aussi des partenaires agissant dans le domaine des préventions des conduites à risques.	Juillet/août 2010	de 50 à 80 jeunes de 10 à 18 ans par jour	8 000 €	2 000 €	2 000 €	4 000 €	2 000 €
CUCS	Pôle jeunesse - ALSH At'Home	Rendez-vous Arts et compagnies	Ce projet permet de créer des temps d'animations extérieures et surtout intergénérationnelles afin de favoriser le lien social, la rencontre entre les habitants (enfants, jeunes et adultes). En effet, les habitants n'ont pas vraiment de lieux de rencontres extérieurs et tendent plutôt à s'éviter qu'à se cotoyer. Projet partenarial entre ALSH At'home, animation jeunes Guirbaden et OPI.	Avril à juin 2010	Enfants de 6 à 10 ans, jeunes de 11 à 17 ans + parents	4 000 €	1 000 €	1 500 €	1 500 €	- €
CTJ	CSF V. HUGO	Contrat d'objectifs jeunesse	Elaboration et développement d'actions quotidiennes et d'actions en projet dans le cadre du secteur jeunes du centre social et familial.	Année 2010	Jeunes de 12 à 18 ans	67 645 €	6 150 €	50 000 €	- €	11 495 €
CEL/CTJ	CSF V. HUGO	Acteurs du temps libre	Proposer différentes pratiques d'expressions et favoriser l'expression, la créativité, la curiosité et l'ouverture culturelle (ateliers danse ,théâtre, rap) Sensibiliser les jeunes aux risques encourus sur la route (séances de mini motos, scooters ou vélos sur parcours adaptés, quizz mini code de la route) Dynamiser les groupes de jeunes en les impliquant dans la mise en place de leurs loisirs, favoriser le travail en équipe et créer un espace de dialogue. Faire découvrir de nouveaux lieux et favoriser la mobilité (sorties culturelles et sportives)	Année 2010	300 jeunes de 12 à 25 ans	24 548 €	2 000 €	3 000 €	2 000 €	17 548 €
CEL/CTJ	CSF V. HUGO	Festival de théâtre "Au bonheur des gnomes"	Reconduction du festival de théatre qui se déroulera en octobre 2010 avec invitation de différentes structures associatives du Département. Différentes compagnies théatrales seront invitées pour animer le festival et présenter leur spectacle. Afin d'initier les enfants et les jeunes au théâtres, des sorties à des spectacles seront organisées en amont du festival.	Année 2010	150 enfants et jeunes de 4 à 17 ans	24 000 €	2 500 €	1 500 €	1 500 €	18 500 €
CEL/CTJ	Yacht club	Yacht club Bischheim	Construction de modèles réduits de bateaux. Initiation à la navigation de modèles réduits auprès des enfants et des jeunes fréquentant le site de la Ballastière au cours de l'été 2010	Eté 2010	Enfants et jeunes fréquentant le site de la Ballastière en été	3 240 €	2 000 €	0 €	0 €	1 240 €

Au niveau de la méthodologie, telle qu'elle nous a été présentée dans la délibération par l'adjoint, on ne peut que la rejoindre. Quant aux priorités qui sont issues de ce diagnostic, je pense qu'on ne peut que se retrouver autour de ces priorités qui sont, somme toute, formulées de manière assez large et dans lesquelles peuvent s'inscrire un certain nombre d'actions. Nous avons une liste d'actions de types très variés. On ne peut que s'y retrouver. Je comprends que dans l'un des objectifs on ait pas mis « favoriser le mieux vivre ensemble à Bischheim », cela aurait fait écho à autre chose, et qu'on a juste mis « vivre ensemble à Bischheim », même si je pense que c'est le « mieux vivre ensemble » qui est visé.

M. SANCHO-ANDREO :
Il y a en politique des moments où les bonnes intentions sont mises à l'épreuve de la réalité. En la matière, nous étions hier au quartier du Guirbaden avec ma collègue Zoubida Naïli, et nous avons pu constater que le local jeunes était fermé un mercredi à 17 heures, mais qu'il y avait une quinzaine de jeunes devant. Deux constats s'imposent :

- Le premier, ce n'est pas un scoop, il y a des jeunes au Guirbaden.
- Le deuxième, qui est intéressant à analyser en termes sociologiques, ils se réunissent dehors même quand il n'y a pas d'animateur. Ce qui en soit prouve que les jeunes ont une certaine affection pour leur local.

Il serait du coup appréciable que les élus de Bischheim connaissent sur les 2 dernières années, on ne va pas remonter plus loin, les périodes d'ouverture et de fermeture de ce local, ce qui nous permettrait de voir où nous en sommes de cette action jeunesse dans le quartier. A quoi nous sert un tableau, aussi séduisant soit-il dans le contenu des propositions, si les jeunes n'y ont pas accès ou s'ils n'y participent pas ? En tant qu'élu responsable on reconnaît le travail réalisé, mon collègue l'a dit. Nous sommes dans la croyance que ce qui est écrit va se réaliser, surtout ce qui est voté par une collectivité. Parce que nous sommes responsables, nous sommes attentifs à ce que les délibérations que nous votons soient mises en œuvre réellement.

M. KIEFFER :
Deux mots pour répondre à ce qui se passe au Guirbaden.
Vous avez trouvé le local fermé hier après midi, c'est vrai. Nos animateurs sont partis en animation avec les jeunes du quartier et on ne voyait pas l'utilité d'ouvrir le local par ce temps estival. Les jeunes qui se trouvent à l'extérieur, dans quelle tranche d'âge se situent-ils ? Si ce sont des jeunes au-delà de 17 ans, qui se trouvent le plus souvent, voire régulièrement à l'extérieur et que je côtoie régulièrement, ils ne rentrent pas du tout dans la politique du pôle jeunesse sur ce plan là. Nos jeunes étaient partis ou ont adhéré à une activité extérieure par ce beau temps. Je trouve tout à fait normal et plus gérable de partir à l'extérieur que de voir le local occupé pour jouer au billard en permanence. Nos jeunes sortent du quartier, nous les faisons sortir du quartier.

CE POINT EST ADOPTE A l'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

SUBVENTIONS

2. SUBVENTION AU CS MARS – CONVENTION

Monsieur Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

Par délibération du 24 septembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de maintenir la subvention annuelle au CS Mars à 25 000 Euros pour la saison 2009-2010, malgré le classement de son équipe 1 en Division inférieure.

La situation restant inchangée, il est proposé de fixer la subvention allouée au Club pour la saison 2010-2011 à 20 000 Euros afin de lui permettre d'assurer la gestion de son équipe 1 et de faire face aux frais liés à la formation des jeunes.

Un acompte de 8 000 Euros sera versé dans le cadre du Budget 2010 – Chapitre 924 6574 40.
Le solde de 12 000 Euros est à inscrire au Budget Primitif 2011.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'attribution d'une subvention de 20 000 Euros au CS Mars pour la saison 2010-2011.

autorise

Monsieur le Maire à signer la convention y relative.

M. HOERLÉ :
Je vais vous présenter les trois premières subventions ensemble puisque c'est le même sujet.
Lorsque nous avons voté les subventions annuelles, je vous avais dit que mon souhait était, dans le futur, de trouver une convention annuelle avec l'ensemble des associations les plus importantes de Bischheim, avec des contrats d'objectif, des moyens, etc...
J'espère que les équipes en place auront la possibilité de me donner satisfaction sur ce sujet pour l'année prochaine. Pour l'année en cours, je suis obligé de reprendre le même principe de délibération que nous avions les années précédentes et de subventionner les équipes premières masculines et féminines du CS Mars et l'équipe première du FC Soleil.
L'année dernière, en ce qui concerne le Mars, nous avions maintenu une subvention de 25 000 € dans l'attente d'une éventuelle remontée qui, malheureusement, n'est pas venue. Je vous propose de ramener, cette année, cette subvention à 20 000 €, vu que le Mars évolue toujours dans cette division qui est inférieure d'une division à celle du FC Soleil. Pour le FC Soleil, vu les augmentations de frais et sans entrer dans les détails, je propose de porter cette subvention de 25 000 € à 30 000 €.
Je suggère d'arrondir la subvention de l'équipe féminine du CS Mars, qui était depuis quelques années de 9 500 €, et de la faire passer à 10 000 €.
Voilà la présentation succincte de ces trois délibérations qui, pour une question de pratique et de convention, sont présentées en trois parties mais qui correspondent à un seul principe d'aide et de soutien au football. Je suis très heureux de vous les présenter aujourd'hui car, comme vous avez pu le voir, nos collègues de la Ville de Strasbourg et de la Communauté Urbaine ont bien pris conscience de l'aide qu'ils sont amenés à apporter au football pour maintenir cette façon de permettre la représentativité de ce sport au sein d'une collectivité.

MONSIEUR LE MAIRE :
Nous allons faire une discussion générale sur ces trois points et nous voterons chaque point séparément pour les différentes délibérations.

M. SCHANN :
Comme chaque année, au moment de l'arrivée de l'automne, en dehors des manifestations par ailleurs, nous voyons arriver à Bischheim une série de délibérations concernant l'attribution de subventions aux clubs de foot Bischheimois.
Comme chaque année les délibérations se suivent et se ressemblent, concernant l'exposé des motifs, en tous cas.
Nous avions l'année dernière, posé un certain nombre de questions relatives aux besoins des clubs et aussi quant à la politique municipale en matière d'aide aux clubs sportifs. Les réponses ne sont pas venues ici mais nous les avons eues, de la part du FC Soleil notamment, lors d'une réunion organisée par ces derniers suite à notre intervention au Conseil Municipal. Je remercie d'ailleurs le FC Soleil d'avoir organisé cette réunion qui fut très instructive et les réponses apportées à nos interrogations, à défaut d'être complètement satisfaisantes, ont eu le mérite d'être claires.

En dehors des dépenses imposées, comme l'obligation de salarier l'entraîneur qui est imposée par les instances du football à un club de ce niveau, nous avons compris que pour être compétitif dans le football actuel, il faut des moyens. Les clubs Bischheimois ne font que suivre les règles, écrites ou non écrites, d'un sport dont le lamentable épisode de la Coupe du Monde cet été n'a fait que mettre en lumière les dérives. Un sport business se drapant sous une couverture vertueuse de soi-disant valeurs sportives. On pointe du doigt et on sanctionne quelques pauvres types, des joueurs de football qui ne sont que le produit d'un système mis en place, ou du moins cautionné, par les instances sportives : ligues, fédérations, UFA et FIFA. Une pompe à fric où le sport n'est plus que prétexte. J'en veux pour preuve au niveau local, pas Bischheimois, mais de l'agglomération strasbourgeoise, l'épisode de la soi-disant nécessité de travaux de remise en conformité du stade de la Meinau, pour accueillir 2 ou 3 matchs de foot dans le cadre de la Coupe d'Europe des Nations. On voudrait faire payer 160 millions d'Euros aux collectivités locales. Mais où s'arrêteront-ils ?
Je voudrais faire remarquer à Messieurs Platini, Président de l'UEFA, ou Gemmrich, Président de la Ligue, Richert, Président de la Région, qui visiblement remet le débat sur la table, qui s'offusquent du renoncement de Strasbourg et de l'agglomération de se lancer dans de telles dépenses, que la France a accueilli il y a 2 ou 3 ans une Coupe du Monde de rugby dans des stades qui semblaient parfaitement adaptés. Ce qui irait pour une Coupe du Monde de rugby n'irait pas pour une Coupe d'Europe de Football. Il faudra m'expliquer !
Ce qui est scandaleux dans cette histoire, ce n'est pas le renoncement de Strasbourg à participer à l'organisation de cette compétition, c'est le cahier des charges et obligations imposées par l'UEFA et les instances du foot qu'on peut résumer de manière suivante :

- les dépenses sont pour les collectivités locales.
- les recettes sont pour nous.

Ce cahier des charges est disponible au service de la CUS, il est parfaitement injustifiable.
Le foot est un sport qui évolue de manière fort inquiétante et je reviens à nos affaires bischheimoises après ce petit tour planétaire pour dire deux choses :
Premièrement, la meilleure garantie vis-à-vis de cette évolution du foot est d'avoir un foot géré par des associations dynamiques reposant sur un investissement bénévole fort d'habitants, de citoyens, de parents au profit du plus grand nombre de jeunes, garçons et filles, et au profit de l'intérêt général et non d'ambition personnelle. Dans cet ordre d'idées, la réunion que nous avons eue les uns et les autres avec le FC Soleil, nous a démontré que c'était le cas à Bischheim et que s'il y a des valeurs positives dans le sport, elles étaient là plutôt que dans les instances dirigeantes. C'est pour cela que nous voterons pour cette subvention.
Deuxièmement, tout cela ne dispense pas la commune d'avoir un projet en matière de sport. Un projet structurant dans lequel les projets associatifs des clubs sportifs pourraient évidemment trouver leur place. La délibération précédente concernant la politique jeunesse montre bien qu'on peut le faire si on en a l'envie. Les paroles en préambule de l'adjoint, nous laissent entendre que des choses allaient évoluer dans ce sens là, mais je rejoins mon collègue Richard Sancho par rapport à la délibération précédente, on verra bien, on jugera sur pièce. Nous ne demandons qu'à voir ces évolutions et à voir comment la commune de Bischheim va évoluer en matière de détermination d'une politique sportive.

M. BOUHENDAH :
En tant que Président chargé des sports au niveau de l'OMSAL, en tant que responsable au sein du comité du FC Soleil Bischheim et en tant que conseiller municipal, je tiens à remercier Monsieur le Maire et Monsieur le Premier Adjoint, Monsieur Hoerlé pour leur écoute, leur soutien envers le monde associatif à Bischheim. Malgré une crise économique qui touche plus particulièrement le monde sportif, surtout à Bischheim, la Mairie de Bischheim était toujours là pour soutenir ces clubs là. Mes remerciements rejoignent ceux du Président du FC Soleil, Monsieur Groetzinger pour le dévouement sans relâche du Premier Adjoint et de Monsieur le Maire.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

C O N V E N T I O N

Entre

La Ville de Bischheim représentée par son Maire, Monsieur André KLEIN-MOSSER, 1er Vice-Président du Conseil Général du Bas-Rhin, habilité par délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2010

d'une part,

Et

L'Association CS MARS 05 BISCHHEIM, dont le siège est : 2 rue Mars à Bischheim représentée par son Président , Monsieur Christian RIETSCH, élu Président par l'Assemblée Générale de l'Association CS MARS 05 le 30 juillet 2008

d'autre part,

Il est convenu de ce qui suit :

Article 1 : OBJET

Le Conseil Municipal en date du 23 septembre 2010 a décidé d'attribuer au CS Mars pour la saison 2010/2011 une subvention annuelle de **20 000 €**.

Cette aide est consentie au club à titre de participation aux frais liés à la gestion de l'équipe I évoluant en Excellence ainsi qu'à l'accueil et la formation des jeunes.

Article 2 : DUREE DE LA CONVENTION

Ce soutien financier de la Ville sera garanti au CS MARS pour la saison 2010/2011.

Article 3 :

La subvention de la Ville sera créditée sur le compte de l'association après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur par virement bancaire.
Un acompte de 8 000 € sera versé dans le cadre du budget 2010, le solde de 12 000 € après vote du Budget Primitif 2011.

D'autre part le CS MARS pourra bénéficier des subventions versées par la Ville de Bischheim aux clubs sportifs locaux :

1 – Subvention de fonctionnement
2 – Subvention pour frais de déplacement et organisation de compétitions
3 – Subvention d'investissement

Article 4 : LOCAUX ET EQUIPEMENTS

L'Association bénéficie de la mise à disposition de divers locaux et équipements.

Mise à disposition à titre payant :

Stade MARS
2 rue Mars – BISCHHEIM

- 1 terrain de football en synthétique
- 1 Club House
- vestiaires

Parc des Sports
1 allée Blaise Pascal – BISCHHEIM

- 1 terrain de football de catégorie A engazonné
- vestiaires

Mise à disposition du terrain et des vestiaires au Club pour rencontres et compétitions.

Mise à disposition à titre gratuit :

Parc des Sports
1 allée Blaise Pascal – BISCHHEIM

- 1 terrain de football à 7 en synthétique
  (utilisation partielle suivant planning)

La Ville de Bischheim assure l'entretien des terrains et des vestiaires et en assume les charges courantes.

Article 5 :

L'Association s'engage :

- à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif défini à l'article premier,
- à fournir un compte-rendu d'exécution dans les quatre mois suivant l'exercice concerné,
- à faciliter le contrôle, par les services de la Ville de Bischheim de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables,
- à communiquer à la Ville, au plus tard le 30 avril de l'année suivante la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultat détaillés du dernier exercice, certifiés conforme par le Président.

Article 6 :

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé.

Article 7 :

L'Association s'engage à désigner un commissaire aux comptes dont elle fera connaître le nom à la collectivité dans un délai de trois mois après la signature de la présente convention et à présenter un bilan certifié conforme dans les conditions prévues ci-avant à l'article 7.

Article 8 : ASSURANCES

Le CS MARS souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et pour couvrir les risques encourus du fait de son activité.

Le Club paiera les primes de ces assurances de façon à ce que la Ville de Bischheim ne puisse en aucun cas être inquiétée.

Il devra fournir chaque année à la Ville de Bischheim la copie des polices d'assurances ainsi que la copie du règlement des primes correspondantes.

Article 9 :

En cas de non respect par le CS MARS des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 10 :

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à l'article 5 de la présente convention pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière de la collectivité,
- la demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués,
- la non prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'Association.

Article 11 :

Le comptable signataire de la dépense est Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Bischheim, 1-3 rue Jean Monnet – CS 40111 – 67303 SCHILTIGHEIM CEDEX.

Fait à Bischheim, le 24 SEP. 2010

Le Maire

André KLEIN-MOSSER
1er Vice-Président du Conseil Général
Du Bas-Rhin

Le Président

Christian RIETSCH
CS MARS

3. SUBVENTION AU CS MARS SECTION FEMININE - CONVENTION

Monsieur Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

Par délibération du 24 septembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'une subvention de 9 500 Euros au CS Mars pour la saison 2009/2010, afin de permettre au club de faire face aux frais liés à la gestion de la section féminine dont l'équipe 1 évolue en Division Nationale.

Il est proposé de porter cette aide à 10 000 Euros pour la saison 2010/2011.

Un acompte de 2 000 Euros sera versé dans le cadre du Budget 2010 – Chapitre 924 6574 40.
Le solde de 8 000 Euros est à inscrire au Budget Primitif 2011.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'attribution d'une subvention de 10 000 Euros à la section féminine du CS Mars pour la saison 2010-2011.

autorise

Monsieur le Maire à signer la convention y relative.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

4. SUBVENTION AU FC SOLEIL - CONVENTION

Monsieur Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

Par délibération du 24 septembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de maintenir la subvention qui avait été accordée au FC Soleil pour son accession en Division d'Honneur à 25 000 Euros pour la saison 2009/2010.

Afin de permettre au Club de faire face à l'augmentation croissante des charges liées à la formation des jeunes et à la législation relative au statut des entraîneurs, il est proposé de porter la subvention accordée au FC Soleil pour la saison 2010/2011 à 30 000 Euros.

Un acompte de 9 000 Euros sera versé dans le cadre du Budget 2010 – Chapitre 924 6574 40.
Le solde de 21 000 Euros est à inscrire au Budget Primitif 2011.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'attribution d'une subvention de 30 000 Euros au FC Soleil pour la saison 2010/2011.

C O N V E N T I O N

Entre

La Ville de Bischheim représentée par son Maire, Monsieur André KLEIN-MOSSER, 1er Vice-Président du Conseil Général du Bas-Rhin, habilité par délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2010

d'une part,

Et

L'Association CS MARS 05 BISCHHEIM, dont le siège est : 2 rue Mars à Bischheim représentée par son Président, Monsieur Christian RIETSCH, élu Président par l'Assemblée Générale de l'Association CS MARS 05 le 30 juillet 2008

d'autre part,

Il est convenu de ce qui suit :

Article 1 : OBJET

Le Conseil Municipal en date du 23 septembre 2010 a décidé de fixer la subvention annuelle au CS Mars à **10 000 €** pour la saison 2010/2011.

Cette aide est consentie au club pour la gestion de la section féminine dont l'équipe I est classée en Division Nationale.

Article 2 : DUREE DE LA CONVENTION

Ce soutien financier de la Ville sera garanti au CS MARS pour la saison 2010/2011.

Article 3 :

La subvention de la Ville sera créditée sur le compte de l'association après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur par virement bancaire.
Un acompte de 2 000 € sera versé dans le cadre du budget 2010 ; le solde de 8 000 € après vote du Budget Primitif 2011.

D'autre part le CS MARS pourra bénéficier des subventions versées par la Ville de Bischheim aux clubs sportifs locaux :

1 – Subvention de fonctionnement
2 – Subvention pour frais de déplacement et organisation de compétitions
3 – Subvention d'investissement

Article 4 : LOCAUX ET EQUIPEMENTS

L'Association bénéficie de la mise à disposition de divers locaux et équipements.

Mise à disposition à titre payant :

Stade MARS
2 rue Mars – BISCHHEIM

- 1 terrain de football en synthétique
- 1 Club House
- vestiaires

Parc des Sports
1 allée Blaise Pascal – BISCHHEIM

- 1 terrain de football de catégorie A engazonné
- vestiaires

Mise à disposition du terrain et des vestiaires au Club pour rencontres et compétitions.

Mise à disposition à titre gratuit :

Parc des Sports
1 allée Blaise Pascal – BISCHHEIM

- 1 terrain de football à 7 en synthétique
  (utilisation partielle suivant planning)

La Ville de Bischheim assure l'entretien des terrains et des vestiaires et en assume les charges courantes.

Article 5 :

L'Association s'engage :

- à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif défini à l'article premier,
- à fournir un compte-rendu d'exécution dans les quatre mois suivant l'exercice concerné,
- à faciliter le contrôle, par les services de la Ville de Bischheim de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables,
- à communiquer à la Ville, au plus tard le 30 avril de l'année suivante la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultat détaillés du dernier exercice, certifiés conforme par le Président.

Article 6 :

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé.

Article 7 :

L'Association s'engage à désigner un commissaire aux comptes dont elle fera connaître le nom à la collectivité dans un délai de trois mois après la signature de la présente convention et à présenter un bilan certifié conforme dans les conditions prévues ci-avant à l'article 7.

Article 8 : ASSURANCES

Le CS MARS souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et pour couvrir les risques encourus du fait de son activité.

Le Club paiera les primes de ces assurances de façon à ce que la Ville de Bischheim ne puisse en aucun cas être inquiétée.

Il devra fournir chaque année à la Ville de Bischheim la copie des polices d'assurances ainsi que la copie du règlement des primes correspondantes.

Article 9 :

En cas de non respect par le CS MARS des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 10 :

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à l'article 5 de la présente convention pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière de la collectivité,
- la demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués,
- la non prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'Association.

Article 11 :

Le comptable signataire de la dépense est Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Bischheim, 1-3 rue Jean Monnet – CS 40111 - 67303 SCHILTIGHEIM CEDEX.

Fait à Bischheim, le 24 SEP. 2010

Le Maire

André KLEIN-MOSSER
1er Vice-Président du Conseil Général
du Bas-Rhin

Le Président

Christian RIETSCH
CS MARS

CONVENTION

ENTRE :

La Ville de Bischheim, représentée par son Maire, M. André KLEIN-MOSSER, 1er Vice-Président du Conseil Général du Bas-Rhin, habilité par délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2010.

ET :

l'association FC SOLEIL dont le siège social est 11 rue Ampère à Bischheim, représentée par son président, M. Gilbert GROETZINGER élu Président par l'assemblée générale de l'association.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le Conseil Municipal en date du 23 septembre 2010 a décidé d'allouer au FC Soleil pour la saison 2010/2011 une subvention annuelle de **30 000 €.**

Cette aide est consentie au club à titre de participation aux frais liés au classement de l'équipe I en Division d'Honneur ainsi qu'à l'encadrement des activités menées en direction des jeunes.

Article 2 : Durée de la convention

Le soutien financier de la Ville sera garanti au FC Soleil pour la saison 2010/2011.

Article 3 :

La subvention de la Ville sera créditée sur le compte de l'association après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur, par virement bancaire.
Un acompte de 9 000 € sera versé dans le cadre du budget 2010 ; le solde de 21 000 € après vote du Budget Primitif 2011.

Article 4 :

D'autre part, le FC Soleil pourra bénéficier des subvention versées par la Ville de Bischheim aux clubs sportifs locaux, à savoir :

- Subvention de fonctionnement
- Subvention pour frais de déplacement et organisation de compétitions
- Subvention d'investissement

Article 5 : locaux et équipements

➢ ***MISE A DISPOSITION PAYANTE***

ZONE SPORTIVE OUEST

Mise à disposition d'un Club-House, d'un terrain en gazon synthétique, de vestiaires-sanitaires conformément au contrat de bail conclu entre la Ville et le FC Soleil, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2004.

PARC DES SPORTS

- 1 terrain de football de catégorie A engazonné
- vestiaires

➢ ***MISE A DISPOSITION GRATUITE***

PARC DES SPORTS

- 1 terrain de football à 7 en synthétique – utilisation partielle suivant planning

Article 6 :

L'association s'engage à :

➢ Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif défini à l'article 1,

➢ Fournir un compte-rendu d'exécution dans les quatre mois suivant l'exercice concerné,

➢ Faciliter le contrôle, par les services de la Ville de Bischheim, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables,

- Communiquer à la Ville au plus tard le 30 avril de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultat détaillés du dernier exercice, certifiés conformes par le Président.

Article 7 :

L'association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé.

Article 8 :

L'association s'engage à désigner un commissaire aux comptes dont elle fera connaître le nom à la collectivité dans un délai de trois mois après la signature de la présente convention et à présenter un bilan certifié conforme dans les conditions prévues ci-avant à l'article 7.

Article 9 : Assurances

Le FC Soleil souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et pour couvrir les risques encourus du fait de son activité.

Le Club paiera les primes de ces assurances de façon à ce que la Ville de Bischheim ne puisse en aucun cas être inquiétée.

Il devra fournir chaque année à la Ville de Bischheim la copie des polices d'assurances ainsi que la copie du règlement des primes correspondantes.

Article 10 :

En cas de non respect par le FC Soleil des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure .

Article 11 :

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à l'article 7 de la présente convention pourra avoir pour effets :

- L'interruption de l'aide financière de la collectivité,
- La demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués,
- La non prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'association.

Article 12 :

Le comptable signataire de la dépense est Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Bischheim, 1-3 rue Jean Monnet - CS 40111 – 67 303 SCHILTIGHEIM CEDEX.

Bischheim, le 24 SEP. 2010

Le Maire,

André KLEIN-MOSSER
1er Vice-Président du Conseil Général
du Bas-Rhin

Le Président,

Gilbert GROETZINGER
FC SOLEIL

autorise

Monsieur le Maire à signer la convention y relative.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

5. <u>SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU FC SOLEIL</u>

Monsieur Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

Le FC Soleil sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de la réalisation de travaux de réfection et de rafraîchissement de son club-house situé dans la Zone Sportive Ouest.

Le coût de ces travaux, réalisés directement par les membres du Club, est estimé à 4 000 Euros (achat matériel et valorisation de 370 heures de bénévolat).

Il est proposé de participer au financement de cette opération à hauteur de 15 %, soit 600 Euros.

Les crédits nécessaires sont à porter au Budget Primitif 2011 - Chapitre 900 2042 025.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'attribution d'une subvention d'investissement de 600 Euros au FC Soleil.

<u>M. HOERLÉ</u> :
Ce sont des subventions plus habituelles.
Le FC Soleil qui occupe et entretient le club-house de manière assez remarquable a souhaité procéder aux travaux de remise en peinture. Les travaux ont été effectués par les bénévoles. L'ensemble du coût, matériel et valorisation de 370 heures de bénévolat, est estimé à environ 4 000 €.
Je vous propose de verser les 15 % habituels, soit 600 €.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

6. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA SOCIETE DES AMIS DES JARDINS OUVRIERS DE BISCHHEIM (S.A.J.O.)

Monsieur Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

La S.A.J.O. (Société des Amis des Jardins Ouvriers de Bischheim) a transféré son siège social dans un local situé 2 rue Marc Seguin à Bischheim.

La remise en état de ce local a généré des frais de peinture, de sécurisation, d'achat de mobilier et de matériel informatique pour un montant de 7 842 Euros.
D'autre part, les travaux ont été entièrement réalisés par les membres de l'association qui y ont consacré près de 200 heures.

Il est proposé de participer au financement de cette opération dont le coût global est de l'ordre de 9 300 Euros, par le versement d'une subvention de 1 400 Euros, soit 15 %.

Les crédits nécessaires sont à inscrire au Budget Primitif 2011 – Chapitre 900 2042 025.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'attribution d'une subvention d'investissement de 1 400 Euros à la S.A.J.O.

M. HOERLÉ :
Nos amis de la SAJO ont enfin trouvé un local qu'ils attendaient depuis très longtemps, grâce à la disponibilité d'un local 2 rue Marc Seguin. Ils ont mis ce local en conformité, peinture, sécurisation, mobilier, matériel informatique, etc... pour un montant total de 7 842 € et 200 heures de bénévolat valorisées. Je vous propose de leur attribuer une subvention de 1 400 €, soit 15 % du montant total de 9 300 €.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-

7. SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE CHARITE ET D'EDUCATION POPULAIRE SAINT LAURENT

Monsieur Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

L'Association de Charité et d'Education Populaire Saint Laurent propriétaire du foyer Saint Laurent doit procéder au remplacement de l'actuelle chaudière défectueuse.

Le remplacement en l'état est estimé à 9 200 € TTC et par une chaudière à condensation à 15 800 € TTC

La Ville de Bischheim, locataire en longue durée (bail de 20 ans), souhaite inscrire cette opération dans une démarche environnementale de qualité et a demandé au propriétaire d'installer une chaudière gaz à condensation, qui grâce à la chaleur récupérée dans les fumées permettra de réduire la consommation d'énergie et donc les factures de gaz de l'ordre de 20 à 30 % par rapport à une chaudière standard récente.

En outre, ces chaudières rejettent moins de gaz carbonique et jusqu'à 2 fois moins d'oxydes d'azote.

Les économies de consommation étant réalisées par l'utilisateur, celui-ci ayant demandé la mise en place d'une chaudière à condensation, il est proposé de prendre en charge la différence de prix entre les deux installations à savoir 6 600 €.

En outre, s'agissant d'un investissement associatif, il est proposé que la Ville subventionne à hauteur de 15 % du montant restant à la charge du propriétaire (9 200 € TTC), soit 1 380 €.

Les crédits nécessaires sont à inscrire au Budget Primitif 2011 - Chapitre 900 2042 025.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'attribution d'une subvention d'un montant total de 7 980 Euros à l'Association de Charité et d'Education Populaire Saint Laurent pour le remplacement de la chaudière défectueuse par une chaudière gaz à condensation.

M. HOERLÉ :
Cette délibération est un petit peu particulière car, comme vous le savez, cette association est propriétaire des locaux du Foyer Saint Laurent. Ces locaux sont loués pour un bail de 20 ans à la Ville qui les gèrent. La chaudière étant défectueuse, il est impératif de procéder à son remplacement.
Le remplacement en l'état qui est à la charge du propriétaire est estimé à 9 200 € pour une chaudière traditionnelle. Étant sensibilisés par le Grenelle de l'environnement, par le « moins de rejet de CO2, d'oxyde d'azote, etc... », nous avons proposé au propriétaire de la remplacer par une chaudière à condensation dont le coût est de 15 800 €. Il est bien entendu que ce n'est pas une obligation pour le propriétaire. Nous proposons que ce soit le locataire, qui est l'utilisateur et le principal bénéficiaire, qui prenne en charge la différence. On estime qu'il y a environ 20 à 30 % d'économie d'énergie sur ce type de chaudière.
Logiquement, en 2 ou 3 ans, cet investissement supplémentaire de 6 600 € devrait être remboursé.
La proposition qui vous est faite est d'utiliser une chaudière à condensation, de prendre en charge par subvention les 6 600 € de différence et, comme pour toutes les associations Bischheimoises, de prendre en charge 15 % du montant initial de 9 200 €, ce qui fait une subvention totale de 7 980 € pour le remplacement de cette chaudière.

M. SANCHO-ANDREO :
Nous pouvons donc considérer que nous créons un précédent par cette délibération et que tous les propriétaires qui souhaitent faire des économies, notamment les associations, pourront maintenant opter pour cette possibilité.

M. HOERLÉ :
Lorsque le locataire occupant prend en charge la différence, c'est ce qui se fait déjà partout.
En gros, nous avons 10 000 € de dépenses annuelles de chauffage. Si nous faisons 20 à 30 % d'économie, les 6 600 € sont remboursés en trois ans maximum, alors que le bail court encore pendant de nombreuses années. C'est un intérêt financier pour la Ville de procéder de cette manière.
Je m'attendais à avoir les compliments de Monsieur Schann sur ce projet. Fais-moi au moins le plaisir de dire que c'est remarquable.

M. SCHANN :
J'allais y venir, mais mon collègue a quand même pointé une chose intéressante. Nous mettons le doigt dans une politique vertueuse. Nous verrons si d'autres structures suivront l'exemple. Nous avons toujours demandé que la collectivité donne l'exemple en faisant des investissements, qui même s'ils ne se rentabilisent pas dans les 2 à 3 ans, la collectivité a les moyens de rentabiliser des investissements à plus long terme, dans le cadre des énergies renouvelables que nous espérons un jour voir venir ailleurs que sur les parcmètres.

M. HOERLÉ :
Ces compliments me vont droit au cœur !

Mme NAÏLI :
Je ne voudrais pas rafraîchir l'atmosphère, mais dire que nous sommes contents qu'il y ait des choses de ce type qui puissent évoluer sur le territoire. Je voulais simplement rappeler une intervention que nous avions faite à propos des économies d'énergie que nous pouvions faire en faisant un certain choix, notamment pour la réhabilitation de l'école Saint Laurent. Monsieur le Maire m'avait répondu que c'était trop long à amortir. Nous commençons à voir les choses différemment et c'est parfait.

MONSIEUR LE MAIRE :
La technique ayant évoluée, les opérations sont différentes aujourd'hui.
Etant directement concerné par cette délibération, je ne participerai pas au vote.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

8. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU CLUB CANIN DE BISCHHEIM

Monsieur Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

Le Club Canin de Bischheim a dû procéder à l'acquisition de matériel nécessaire au fonctionnement de l'association, pour un montant de 3 800 €.

Il est proposé de participer au financement à hauteur de 15 %, soit 570 €.

Les crédits nécessaires sont à inscrire au Budget Primitif 2011 - Chapitre 900 2042 025.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation des factures acquittées.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

approuve

l'attribution d'une subvention d'investissement de 570 Euros au Club Canin de Bischheim.

M. HOERLÉ :
Le club a acquis du matériel nécessaire au fonctionnement de l'association. C'est un certain nombre de matériels pour les parcours notamment pour un montant de 3 800 €.
Je vous propose de leur attribuer les 15 %, soit 570€.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

FINANCES/MARCHÉS

9. AVENANT DE MARCHE PUBLIC – SALLE DES FETES DU CHEVAL BLANC

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

Par une délibération du 26 novembre 2009, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de rénovation de la Salle des Fêtes du Cheval Blanc.

Le bon déroulement de l'opération impose la modification de la consistance des travaux par des prestations supplémentaires et des prestations devenues inutiles. Les lots concernés et le détail des prestations sont résumés dans l'annexe jointe au présent rapport. Le montant total des avenants s'élève à 65 837,55 € HT. L'économie générale du marché n'est cependant pas bouleversée.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 septembre 2010,
Vu l'avis favorable du Comité Directeur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

la passation de douze avenants au marché n° 09-31 de mise en conformité et rénovation de la Salle du Cheval Blanc pour un montant total de 65 837,55 € HT et autorise le Maire à signer les pièces y afférentes.

M. DRENSS :
Nous avions approuvé le projet à 1,5 million, il a été attribué à 1,3 million et nous allons arriver à 1,48. Nous sommes en dessous de ce qui était prévu.

M. HOERLÉ :
Je voudrais juste préciser que lors du dernier Conseil, nous avons adopté un certain nombre d'avenants qui sont inclus dans cette somme.

CE POINT EST ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 7 CONTRES (MM. SANCHO-ANDREO, SCHANN, BOUYER, SCHIMMER, Mmes NAÏLI, ROMILLY, BEYHURST).

-=-=-=-=-=-=-

10. AVENANT DE MARCHE PUBLIC – TEMPLE PROTESTANT

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

Le Conseil Municipal avait approuvé le principe de la rénovation du temple protestant.

Le bon déroulement de l'opération impose des prestations supplémentaires sur le lot n° 5 ravalement de façade, pierres attribué à l'entreprise SàRL Meazza. Celles-ci concernent le remplacement complémentaire de pierres de façades et de dalles de sol, ainsi que la restauration du complexe d'accès arrière.

Annexe à la délibération du 23 septembre 2010

Avenants au marché n°09-31 de mise en conformité et rénovation de la salle du cheval blanc

Lot	*Titulaire*	*Montant initial du marché*	*Montant de l'avenant*	*Montant total du marché*	*Variation*	*Objet de l'avenant*
3 Couverture-Zinguerie-Bardage-Vêture	Corebat	49 498,93	6 604,78	56 103,71	13,3%	- remplacement de gouttières côté cour - dépose d'anciennes sorties de ventilation et d'une souche de cheminée - reprise d'étanchéité autour des sorties de ventilation
4 Plâtrerie	DRS	78 476,35	16 087,62	94 563,97	20,5%	* Plus-values : - habillage des coupe feu des profilés porteurs - doublage sur ossature - cloison accès sous-sol - ossature de la régie * Moins-value: - doublage mur salle de spectacle
6 Electricité	Schaf Elec	106 945,00	17 716,80	124 661,80	16,6%	- alimentation pour sèche-mains électriques - précâblage pour l'alarme anti-intrusion - câblage pour l'équipement audio visuel - commande à clé pour l'éclairage aux sorties de secours - câblage informatique complémentaire - blocs prises commandées complémentaire - sonnettes et éclairage extérieur - travaux complémentaires suite au déplacement de la régie
7 Chauffage VMC	SNEF	159 051,57	11 065,08	170 116,65	7,0%	- costière d'air neuf de désenfumage - grille d'air neuf sur mur pignon - ventilation haute et basse local source au sous-sol
8 Carrelage	SCE Carrelage	18 846,76	9 857,56	28 704,32	52,3%	- chape complémentaire au sous-sol - ragréage dans les locaux stockage - plue-value pour le carrelage des sanitaires et des circulations au sous-sol - faïence murale supplémentaire
9 Menuiserie alu	La Solution	29 200,00	-14 786,00	14 414,00	-50,6%	- suppression de la structure en verre du garde corps - suppression de grilles en alu laqué - suppression du rideau métallique pour le vestiaire - suppression de la sous face en verre dépoli entre l'entrée et le vestiaire
10 Serrurerie	Stroh	23 987,86	-3 570,80	20 417,06	-14,9%	* Plus-value : - laquage du rideau extérieur *Moins-values : - suppression du râtelier vélos - suppression de 2 bloque-portes coupe feu - suppression de l'ensemble BAL poubelle
11 Revêtement de sol	Les peintures réuni	3 500,00	360,00	3 860,00	10,3%	- ragréage et revêtement de sol de la régie
12 Peinture	Les peintures réuni	31 576,00	2 766,76	34 342,76	8,8%	- dépose de plinthes, piquage du crépis et enduisage - travaux d'enduisage et de peinture supplémentaires suite au déplacement de la régie - mise en peinture du mur bois de séparation des volées de l'escalier - mise en peinture du local ménage au sous-sol
13 Faux plafonds	Stam	24 540,00	-1 419,60	23 120,40	-5,8%	* Plus-values : - faux-plafond du local régisseur - rebouchage de percements dans l'ancien plafond plâtre *Moins-values : - faux-plafond en métal déployé
16 Menuiserie bois	Inter Décor	77 990,00	11 189,35	89 179,35	14,3%	*Plus-values : - habillage bois de l'escalier principal - équipement de la nouvelle régie - placards électrique et cuisine - trappe d'accès clapet coupe feu - clés non reproductibles * Moins-values- repose meuble bar - banc vestiaire- tablettes medium - suppression du seuil à la suisse
18 Agencement	Jantzl	26 452,00	9 966,00	36 418,00	37,7%	- agrandissement des bars du sous-sol et du rez de chaussée - plus value pour stratifié rouge brillant - modifications du vestiaire - mur en structure bois pour séparation des volées de l'escalier principal

Il en découle un avenant dont les caractéristiques se résument ainsi :

Montant initial du marché :	141 348,01 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	49 792,13 € HT
Nouveau montant du marché :	191 140,14 € HT

Soit une augmentation cumulée de 35,2 % par rapport au marché initial

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 septembre 2010,
Vu l'avis favorable du Comité Directeur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

la passation de l'avenant n° 1 au lot n° 5 ravalement de façade, pierres du marché n° 09-32 de rénovation du temple protestant d'un montant de 49 792,13 € HT et autorise le Maire à signer les pièces y afférentes.

M. DRENSS :
Nous avions attribué un peu plus d'un million, au final nous sommes en dessous de ce qui était prévu au vote initial qui était de 1,3 million.
Dans les suppléments, il y a des demandes de la DRAC qui concernent le remplacement de pierres qu'on ne pouvait pas voir tant qu'il n'y avait pas d'échafaudage.

Mme NAÏLI :
Nous avons déjà eu cette discussion en Commission des Finances, je voulais simplement souligner que si les travaux complémentaires étaient effectués à la demande de la DRAC, donc une obligation, nous espérons que la DRAC reverra également le montant de la subvention qu'elle versera à la Ville et ne restera pas au montant initial.
Nous voterons évidemment pour cette subvention.

M. DRENSS :
La DRAC finance 15,32 % de tout ce qui concerne la façade et le clocher.

M. SCHANN :
Petite explication de vote. En cohérence avec le vote initial, je voterai contre cette délibération.
Comme pour le point précédent où le groupe était contre la réhabilitation de la salle. Dans la logique, il en est de même pour les avenants.

CE POINT EST ADOPTE PAR 31 VOIX POUR – 2 CONTRES (MM. SANCHO-ANDREO, SCHANN).

-=-=-=-=-=-=-

PERSONNEL

11. MODIFICATION DU REGLEMENT CONCERNANT LE COMPTE EPARGNE-TEMPS

Monsieur le Maire, André KLEIN-MOSSER, expose :

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire, le Conseil Municipal a voté l'instauration du Compte Epargne-Temps dans une délibération du 24 février 2005.
Suite à la modification de la réglementation dans la Fonction Publique d'Etat, l'administration et les représentants du personnel se sont rapprochés en 2009 pour faire le bilan du CET dans les services communaux et envisager d'éventuelles modifications du règlement interne.
Le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au CET dans la Fonction Publique Territoriale apporte des modifications à la réglementation en vigueur.

En référence à ce décret et aux propositions faites pour améliorer le règlement interne du CET, un nouveau règlement a reçu un avis favorable du CTP lors de sa séance du 24 juin 2010.

Les principales modifications sont :

- l'assouplissement de l'utilisation des jours de congé épargnés,
- le cadrage des possibilités de congé de longue durée,
- la possibilité d'une prise en compte des jours épargnés au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP),
- la possibilité d'une indemnisation des jours épargnés.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la Fonction Publique Territoriale, modifié par le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 24 juin 2010 ;

décide

La modification du règlement du compte épargne-temps dans les conditions précisées en annexe.

charge

Monsieur le Maire de mettre en œuvre, organiser et solder les comptes épargne-temps dans les conditions précisées en annexe.

VILLE DE
BISCHHEIM

Nouveau règlement du Compte Épargne-Temps

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 24 juin 2010 et au vote du Conseil Municipal du 23 septembre 2010, le règlement du CET est applicable ainsi qu'il suit.

Objectifs

Le compte épargne-temps a pour but de permettre à son titulaire de « capitaliser », c'est à dire d'accumuler des droits à congés rémunérés. Ce dispositif permet ainsi à chaque agent de disposer d'une « épargne-temps ».

Champ d'application

Le compte épargne-temps est applicable aux fonctionnaires et agents non-titulaires (y compris les agents de droit privé) employés de manière continue à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet sur des postes permanents.
Les fonctionnaires stagiaires qui avaient antérieurement acquis des droits à congés au titre du compte épargne-temps en qualité de fonctionnaire titulaire ou d'agent non titulaire ne peuvent ni les utiliser ni les accumuler pendant la période de stage.

Conditions d'ouverture

Pour bénéficier d'un compte épargne-temps, l'agent doit justifier au minimum d'une année de service.

Le compte est initialement ouvert par une demande datée et signée de l'agent.

Chaque année, avant le 30 avril, l'agent devra communiquer à la Direction des ressources humaines par une demande écrite, datée et signée, le détail des temps de congés annuels, de jours de réduction du temps de travail ou de repos compensateur (heures de récupération) qu'il entend affecter à son compte.

Un état individuel du compte épargne temps sera transmis aux salariés chaque année, au courant du mois de mai.

Un agent ne peut bénéficier que d'un compte épargne-temps à la fois.

Alimentation du compte

Le compte épargne-temps peut être alimenté dans la limite de 22 jours par an par le report :
- de jours de réduction du temps de travail
- de jours de congés annuels
- de jours de repos compensateurs (y compris les jours de médailles et d'élections)

Pour alimenter le CET par des jours de congés annuels, l'agent doit poser au minimum 20 jours de congés annuels dans l'année de référence (à proratiser pour les agents à temps partiel et à temps non complet).

Pour alimenter le CET par des jours de RTT, l'agent doit poser au minimum 6 jours de RTT dans l'année de référence (à proratiser pour les agents à temps partiel et à temps non complet). Les jours de RTT qui font l'objet d'une compensation financière ne peuvent pas alimenter le CET.

Si l'agent souhaite alimenter le CET par du repos compensateur, il renonce définitivement au paiement des heures à l'origine du repos et prend acte qu'une journée « CET » représente 7 heures de récupération (NB : 1 heure supplémentaire effectuée le dimanche ou de nuit = 2 heures de récupération).

Les agents titulaires et non-titulaires soumis à des obligations de service au vu du statut particulier de leur cadre d'emplois (congés scolaires - agents d'entretien dans les écoles, ATSEM, assistants d'enseignement artistique de l'école de musique et de danse) ne pourront alimenter le CET qu'avec des jours de RTT (s'ils en disposent) et des jours de repos compensateur.

Utilisation du compte

Les jours épargnés n'excédant pas 20 jours ne peuvent être utilisés par l'agent que sous forme de congés.

Les jours épargnés excédant 20 jours donnent lieu à une option exercée au plus tard le 31 janvier de l'année suivante (article 5 du décret du 20 mai 2010) :
1° L'agent titulaire opte dans les proportions qu'il souhaite :
- pour une prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique dans les conditions de l'article 6 du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié
- pour une indemnisation à hauteur d'un montant forfaitaire par catégorie statutaire fixé par arrêté ministériel
- pour un maintien sur le compte épargne-temps*

En l'absence d'exercice d'une option par l'agent titulaire, les jours excédant 20 jours sont pris en compte au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique.

2° L'agent non titulaire opte dans les proportions qu'il souhaite :
- pour une indemnisation à hauteur d'un montant forfaitaire par catégorie statutaire fixé par arrêté ministériel
- pour un maintien sur le compte épargne-temps*

Les jours maintenus sur le compte épargne-temps (*) peuvent l'être sans limite de durée, sous réserve que le nombre total de jours inscrits sur le compte n'excède pas 60 jours.

Les droits à congé accumulé sur le compte épargne temps doivent être soldés avant la cessation définitive d'activité des agents (retraite, licenciement, radiation, fin de contrat).

Réalisation d'un projet personnel : l'agent qui a cumulé suffisamment de jours de CET peut les utiliser pour la réalisation d'un projet personnel. La durée totale de l'absence (tous types de congés confondus) ne peut dépasser 3 mois calendaires et peut précéder ou suivre un congé de maternité ou un congé parental. Ce type d'absence longue est autorisée une fois tous les dix ans.

Gestion courante : l'agent peut cumuler congés annuels, jours de réduction du temps de travail, heures de récupération et compte épargne-temps dans la limite de 31 jours ouvrés d'absence consécutifs.

Conditions d'octroi

L'agent informe par une demande écrite, datée et signée, son supérieur hiérarchique de sa volonté de bénéficier du congé au titre du CET avec un préavis d'un mois avant le début de la période pour une absence allant jusqu'à 31 jours ouvrés consécutifs et un préavis de 6 mois pour une absence de plus de 31 jours ouvrés consécutifs.

Tout refus opposé à une demande de congé au titre du CET doit être motivé. L'agent peut former un recours devant l'autorité dont il relève, qui statue après consultation de la Commission Administrative Paritaire.

En cas de départ de la collectivité pour mutation, détachement ou mise à disposition, l'agent conserve les droits acquis au titre du compte épargne-temps.

En cas de décès de l'agent, les droits acquis au titre de son compte épargne-temps donnent lieu à une indemnisation de ses ayants droit. Les montants, fixés forfaitairement, par jour accumulé, pour chaque catégorie statutaire, sont fixés par arrêté ministériel.

Mme NAÏLI :
Les modifications apportées vont dans le sens d'une amélioration, c'est le fruit d'un travail de bilan et de discussion. Si le Comité Technique Paritaire, auquel je participe, a bien émis un avis favorable. Je tiens quand même à souligner que, sur ce point, il y a eu un certain nombre d'observations et de questions qui ont fait l'objet de quelques débats intéressants. Je tiens également à préciser l'abstention de certains représentants syndicaux. J'ai d'ailleurs tendance à penser que nous avons tout à fait intérêt à entendre les représentants syndicaux qui ont le souci de faire entendre la voix des salariés, et ce de façon tout à fait constructive, en tous cas pour ce qui se passe ici à la Ville de Bischheim, et dans le sens du travail au service du public. Tout le monde n'a cependant pas compris la voix des syndicats, des citoyens de l'opposition. Aujourd'hui, les Bischheimois étaient bien présents parmi les quelques 20000 manifestants pour dire leur désaccord pour la réforme des retraites votée en première lecture à l'Assemblée Nationale.
Je le dis ici car c'est un sujet important qui touche l'ensemble des agents de cette administration, de cette collectivité et je regrette que le Député de notre circonscription, André Schneider, a également voté pour, comme tous les autres députés de l'UMP, et qu'il n'ai pas fait preuve d'écoute comme il semble le montrer à chaque manifestation. Lorsqu'il est à l'Assemblée, il vote systématiquement comme l'UMP. Certains espéraient sans doute une démobilisation, ils seront déçus car nous étions nombreux et il faudra bien écouter et comprendre l'ensemble des positions. Nous sommes prêts pour d'autres actions et la prochaine étape sera la discussion au Sénat où l'UMP n'est pas majoritaire, les électeurs s'en souviendront.
Je reviens sur le CTP, ce n'était pas un écart, il y a une possibilité de prise en compte des jours épargnés au sein du régime de retraite additionnelle. Si aujourd'hui de plus en plus d'agents on tendance à épargner de toutes les manières possibles, c'est parce qu'ils sont inquiets de leur devenir, inquiets pour leur retraite, inquiets pour le montant de leurs impôts.
Aujourd'hui, le bilan semble à peu près satisfaisant, d'après ce que j'ai pu entendre à la Commission des Finances où une trentaine d'agents, peut-être plus, tous sur le principe du volontariat, on opté pour cette possibilité de compte épargne-temps. Il conviendrait de s'interroger sur les raisons pour lesquelles certains agents n'arrivent pas à prendre leurs congés. Concernant l'alimentation du compte par du repos compensateur, il a été demandé que soient ajoutées les heures de nuit.
Un autre point de débat concernait la durée de l'absence. Il est dit que la durée totale de l'absence ne peut dépasser trois mois calendaires, tous types de congés confondus. Ce qui semblait le plus poser question était les conditions d'octroi de ce type de congé. S'il est précisé dans le règlement, pour une absence allant jusqu'à 31 jours ouvrés il est nécessaire de déposer un préavis d'un mois, ce que nous pouvons comprendre en termes d'organisation, en revanche un préavis de 6 mois est imposé pour une absence de plus de 31 jours. Les représentants du personnel ont demandé la possibilité de voir diminuer ce temps de préavis.
Une autre question a été posée pour laquelle je ne sais pas ce qu'il en est. Monsieur le Maire, pouvez vous dire si les jours placés en compte épargne-temps seront exonérés d'impôts ?

MONSIEUR LE MAIRE :
Le Directeur Général des Services me dit, à la question posée la réponse est affirmative.

CE POINT EST ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS (MM. SANCHO-ANDREO, SCHANN, BOUYER, SCHIMMER, Mmes NAÏLI, ROMILLY, BEYHURST).

-=-=-=-=-=-=-

CONVENTION

12. AUTOPARTAGE – CONVENTION AVEC LA SCIC AUTO'TREMENT

Monsieur le Maire, André KLEIN-MOSSER, expose :

L'autopartage est une solution de mobilité alternative complémentaire des modes de déplacements doux et du transport public qui permet à des utilisateurs de bénéficier d'un véhicule partagé en libre service. Il permet notamment de réduire l'emprise de la voiture en ville et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre en rationalisant l'usage de l'automobile.

Il a pour objectif de mutualiser des véhicules entre différents utilisateurs qui n'en ont pas un besoin quotidien.

La SCIC Auto'trement qui propose un service d'autopartage depuis 2001 à Strasbourg et dans les principales villes alsaciennes souhaite l'étendre sur le territoire de Bischheim.

Le parking public sur la place Saint-Laurent est un emplacement particulièrement adapté pour implanter une station avec 2 véhicules.

Une convention de mise à disposition, ci-jointe, fixe les modalités de partenariat avec la Ville de Bischheim.

La Commission Voirie et Circulation, le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

le développement des services de l'autopartage à Bischheim.

décide

d'accorder la gratuité de la redevance annuelle d'occupation du domaine public.

autorise

le Maire à signer la Convention avec la SCIC Auto'trement et tout document fixant les modalités d'application de la présente décision.

M. SCHANN :
Nous avons là encore une petite avancée sur un terrain qui m'est cher. Tout ce qui peut constituer une alternative en terme de déplacement par rapport à la voiture et réduire l'emprise de la voiture en ville est intéressant, même si ce n'est qu'un petit pas. La question de l'emprise de la voiture devient de plus en plus problématique dans une ville comme Bischheim. Je parle du quartier que je connais bien et où j'habite, où circule un certain nombre de pétitions sur ces problématiques : rue Waldteufel, rue du Soleil, rue de l'Étoile, etc... sur la place de la voiture. Il faut qu'on réfléchisse un jour sérieusement à cette place des voitures dans notre ville. Nous vous soutiendrons toujours dans ce genre d'initiatives, nous vous soutiendrons éventuellement aussi si vous nous soumettez un jour une motion concernant la ligne de bus 70.
Quand il y a de bonnes initiatives comme celle là, nous vous soutenons.

Mme NAÏLI :
Nous nous réjouissons de cette avancée. C'est tout à fait intéressant que certaines communes qui avancent permettent que les choses se développent. C'est par l'expérimentation qu'on peut se rendre compte de l'intérêt et de l'impact que ça peut avoir.
L'emplacement est effectivement intéressant mais cela va quand même bloquer 2 places à cet endroit là. Il y avait un parking tout à côté, on aurait pu imaginer un parking souterrain. On pourrait imaginer, si ça devait se développer, que des places soient réservées dans un parking souterrain.
Nous attendons toujours un bilan complet suite à la mise en place des horodateurs.

MONSIEUR LE MAIRE :
Vous aurez le bilan lorsqu'il sera complètement terminé.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

POLITIQUE DE LA VILLE

13. CONTRAT DE COHESION SOCIALE 2007-2012 : 2ème VALIDATION D'ACTIONS 2010

Monsieur Fabien WEISS, Adjoint au Maire, expose :

Par délibération en date du 20 mars 2007, le Conseil Municipal a approuvé le projet de Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2012 de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est défini comme « le cadre par lequel les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre de façon concertée, des politiques territorialisées de développement solidaire et de renouvellement urbain visant à lutter contre des processus de dévalorisation de certains territoires de nos villes».

A ce jour, au titre de l'année 2010, les projets suivants ont été instruits au niveau municipal et sont susceptibles de bénéficier d'une participation de la ville :

- « *Médiation sociale et familiale* » (Association Livres) : 1 340,00 €
- « *Point d'accueil et d'écoute jeune* » (ALT) : 1 658,00 €
- « *Pour mieux vivre ensemble...* » (UDCSF-APFS) : 1 500,00 €
- « *Un tour du monde en 180 jours* » (Humeur Aqueuse) : 3 000,00 €
- « *Ecrivain public* » (CSFVictor Hugo) : 1 200,00 €
- « *La Plume des Ecrivains* » (CSF Victor Hugo) : 3 725,00 €
- « *A la rencontre de l'autre* » (ADERSCIS) : 1 200,00 €

L'attention des porteurs de projets sera attirée sur le fait que la participation prévue de la ville ne vaut pas validation du projet par les autres financeurs sollicités dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Dans l'hypothèse d'un rejet du projet par l'instance décisionnelle du CUCS, la ville, en concertation avec le porteur de projet, réévaluera la faisabilité du projet et l'opportunité de sa subvention.

Le détail de ces projets, pour un montant total de participation communale de 13 623 € figure en annexe de la présente délibération. Bien entendu, chaque action fera l'objet d'un compte rendu d'exécution.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'inscription des opérations désignées ci-dessus dans la programmation 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2012.

autorise

Monsieur Le Maire à verser aux associations les subventions demandées, dans les conditions décrites ci-dessus.

VILLE DE BISCHHEIM
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2010
Conseil municipal du 23 septembre 2010- 2ème validation 2010

N°	ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	PUBLIC CONCERNE	OBJECTIFS	FINANCEMENTS SOLLICITES	PROPOSITION DE FINANCEMENT
156 nouveau projet	**Point d'accueil et d'écoute des jeunes**	**ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE**	Jeunes et adolescents	– *Création d'un « PAEJ » (Point Accueil Écoute Jeune)ouvert une demie journée/semaine(4h) au quartier des Écrivains* – *Accueil, écoute et accompagnement de jeunes adolescents* – *Permanences assurées par des psychologues*	ACSE DT: 20 504 € Strasbourg : 9 419 € **Bischheim 1 658 €** Schiltigheim : 2 110 € **TOTAL 33 691 €**	**1 658,00 €**
257 nouveau projet	**Pour mieux vivre ensemble-Rénovation urbaine, Réhabilitation des quartiers et participation des habitants**	**Union départementale de la Confédération Syndicale des Habitants (UDCSF-APFS)**	Habitants des quartiers à loyers « sociaux »	*Soutenir l'action des habitants et bénévoles* *-dans l'expression et l'analyse de leurs besoins* *- en proposant des formations leur permettant de faire des choix* *- en étant en lien avec les bailleurs, maîtres d'œuvre, de la Mous* *Mobiliser, impliquer les habitants dans leur vie de quartier* *Accompagner les habitants dans leur relation avec les bailleurs et autres institutionnels* *Assurer un suivi des programmes urbains et de réhabilitations de l'habitat*	État CUCS 5 000 € CUS 10 720 € Bailleurs 3 000 € CAF 5 000 € Communes 5 500 € **Bischheim 1 500 €** Schiltigheim 1 500 € Fondations 3 000 € **TOTAL 35 220 €** Contrib. Volont. 30 000 € Coût global 65 220 €	**1 500,00 €**

VILLE DE BISCHHEIM
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2010
Conseil municipal du 23 septembre 2010- 2ème validation 2010

N°	ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	PUBLIC CONCERNE	OBJECTIFS	FINANCEMENTS SOLLICITES	PROPOSITION DE FINANCEMENT
200 nouveau projet	**Un tour du monde en 180 jours**	**Humeur aqueuse**	Adultes et jeunes du quartier des Écrivains sans activité professionnelle, mères de famille jeunes filles	– *Mise en place d'un atelier hebdomadaire d'un atelier de création textile* – *Réalisation de vêtements* – *Apprentissage de techniques* – *Travail en groupe* – *Rencontre inter culturelle et générationelle, mixité sociale*	Etat- CUCS 12 000 € État droit com. 4 600 € CG 67 8 000 € Strasbourg 8 000 € **Bischheim 4 000 €** Schiltigheim 4 000 € **TOTAL 40 600 €**	**3 000,00 €**
60 nouveau projet	**A la rencontre de l'autre**	**ADERSCIS**	Tout public	*Organisation de quatre soirées rencontre culturelle autour de la danse, de la poésie,de la musique,de repas inter culturels* *-Promotion des différentes cultures représentées dans les quartiers* *-Lutte contre le communautarisme et les discriminations* *-Renforcer la place de la femme*	ACSE DT 800 € CG 67 500 € Schiltigheim 1 200 € **Bischheim 1 200 €** **TOTAL 3 700 €** Valor.Bénévolat 15 000 € Autres 1 468 € Coût global 20 168 €	**1 200,00 €**

VILLE DE BISCHHEIM
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2010
Conseil municipal du 23 septembre 2010- 2ème validation 2010

N°	ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	PUBLIC CONCERNE	OBJECTIFS	FINANCEMENTS SOLLICITES	PROPOSITION DE FINANCEMENT
303	**Médiation sociale et familiale**	**Association Livres**	Familles	*Actions de l'adulte relais: accueillir, écouter, orienter vers les services et organismes compétents* *Aider et accompagner les habitants dans leurs diverses démarches* *Participer à l'animation du pôle d'entraide, organiser et promouvoir le « mille pattes »* *nota: il s'agit de financer le complément du coût du poste d'adulte relais*	Etat droit commun 20 570 € CUS 3 450 € Schiltigheim 1 340 € **Bischheim 1 340 €** **TOTAL 26 700 €** Valor.bénévolat 200 € Autres 3 300 € Coût global 30 200 €	**1 340,00 €**
191 conduction	**Écrivain public**	**CSF Victor Hugo**	familles	*Répondre aux demandes d'aide aux habitants pour la compréhension et la rédaction de courriers, de dossiers.* *Permettre aux personnes de repartir avec une réponse concrète à leurs demandes.* *Favoriser la mixité d'un public en ouvrant les permanences à des publics précaires et essayer de les intégrés dans les activités proposées par le centre*	DT ACSE 1 600 € CG 67 1 600 € Schiltigheim 1 600 € **Bischheim 1 600 €** **TOTAL 6 400 €** Bénévolat 1 193 € Autres 1 169 € Coût global 8 762 €	**1 200,00 €**

VILLE DE BISCHHEIM
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2010
Conseil municipal du 23 septembre 2010- 2ème validation 2010

N°	ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	PUBLIC CONCERNE	OBJECTIFS	FINANCEMENTS SOLLICITES	PROPOSITION DE FINANCEMENT
290 :onduction	**La plume des Écrivains**	**CSF Victor Hugo**	Tout public	*Réalisation d'un journal sur le quartier des Écrivains.* *Vitrine des actions et services réalisées par les associations et partenaires du quartier;* *Outil de promotion des projets des habitants et des collectivités(projet urbain)*	DT ACSE 1 260 € CUS 1 260 € CG 67 1 260 € Schiltigheim 1 260 € **Bischheim 1 260 €** **TOTAL 6 300 €** ressources propres 2 981 € Bénévolat 4 121 € Coût global 13 402 €	**1 260,00 €**

M. WEISS :
C'est une délibération récurrente bisannuelle puisqu'il y a eu une première programmation pour les projets renouvelés année après année. Ceci est la deuxième validation.
Un total de 13623 qui alimente des projets valorisés à plus de 20 000 € et des diminutions proposées par les techniciens qui ont instruit le dossier en partenariat avec les autres financeurs. Certains ne se sont pas prononcés, c'est la seule réserve que nous émettons. Les diminutions proposées par la Ville de Bischheim ne mettent pas en péril les équilibres des projets, cependant nous sommes en attente de décisions d'autres partenaires.

M. SANCHO-ANDREO :
C'est effectivement une délibération récurrente, mais en même temps c'est une délibération qui est dans le contexte actuel de régression de la politique de la Ville. La Secrétaire d'État a annoncé hier une concentration des moyens sur les 50 quartiers parmi les plus sensibles de France. Nous sommes dans une fragilisation constante de cette politique de la Ville et on se rend compte au travers de cette délibération qu'on a l'impression d'être sur un saupoudrage complet de financement et en même temps on a du mal à saisir quelles sont les orientations et les axes forts. Ce constat peut être partagé par nous tous et il serait intéressant d'avoir une vision plus globale en Conseil Municipal et qu'on arrive à voir sur ces différents points à quelles orientations, à quels axes ils se réfèrent et surtout, en terme d'évaluation, quelle est leur pertinence aujourd'hui en fonction des problématiques réelles vécues par les habitants de Bischheim.

Mme NAÏLI :
La politique de la Ville permet de soutenir des actions du type de celles qui nous sont présentées aujourd'hui et que nous soutenons pleinement. En complément de ce que vient de dire Monsieur Sancho, je voudrais dire que par ailleurs il est également possible de financer des projets en investissement. Je voudrais attirer votre attention sur les craintes qui ont été émises par l'Association des Maires Villes et Banlieues, parce qu'elle redoute que la réforme des collectivités locales, en modifiant le mode de financement de leur projet d'équipement, ne marque la fin de la politique de la Ville. Il contraindrait les communes à financer une part importante, 30 % minimum, de tout projet qu'elles souhaitent porter sur leur territoire et que, par ailleurs, il interdirait le cumul des subventions que pouvaient apporter jusqu'à présent le Département ou la Région à ces projets locaux. Le cofinancement étant le principe premier du financement de la politique de la Ville, les communes qui connaissent des difficultés budgétaires croissantes, nous en avons quelques unes aussi, risqueraient d'être dans l'incapacité de financer leurs projets. Nous espérons que ça ne devienne pas un moyen détourné de mettre fin à la politique de la Ville.
Je tenais à le dire car il se passe des choses, pas ici à Bischheim, mais nous avons intérêt à être au fait et voir de quelle manière on peut peser pour qu'on n'en vienne pas là.

M. SCHANN :
J'ai une intervention un peu plus technique sur les dossiers. Il y en 2 où la Ville de Bischheim ne suit pas à hauteur de ce qui est demandé. Il y a un projet où la subvention sollicitée est de 4 000 € et la proposition de financement de 3 000 €. Un autre où la subvention demandée est de 1 600 et la Ville suit à 1 200 €.
J'ai toujours un peu de mal à comprendre la phrase de Monsieur Weiss qui dit que la diminution proposée par Bischheim ne met pas en cause l'équilibre général des projets. Je veux bien croire sur parole, je connais le monde associatif aussi, pour dire qu'en général ces budgets sont travaillés en amont et qu'en général quand une association sollicite des financements c'est qu'elle en a besoin, ou alors il y a maldonne entre la Collectivité et l'association et il faut clarifier les choses. Soit le projet est valide et l'association estime que pour le réaliser elle a besoin de ces financements...
Je ne connais pas le détail de ces 2 projets, mais je sais que par ailleurs les associations sont souvent contraintes de revoir leur projet plusieurs fois pour arriver à joindre les deux bouts avec les uns et les autres qui ne financent pas à hauteur des subventions sollicitées.

M. WEISS :
Monsieur Sancho, pour ce qui relève de vos avis sur la politique nationale il va de soit que je n'ai pas à me prononcer. Dans la mesure où le balancier perpétuel qui dure depuis plusieurs décennies, n'ayant pas de couleur politique d'ailleurs, qui va de la concentration des moyens sur des petits quartiers vers l'ouverture des contrats de ville sur l'ensemble de l'agglomération pour ensuite resserrer de nouveau pour que les projets puissent être finançables d'un côté de la route et pas de l'autre, n'ont pas de paternité politique ni à droite ni à gauche.

Pour revenir au local, pour ce qui relève des priorités du CUCS, elles ont été longuement présentées, discutées pour ce qui relève des orientations générales, par rapport à la politique de la jeunesse, elles donnent lieu à des réunions régulières avec des partenariats sur toute une série de projets. Globalement, notamment aux Écrivains, les associations sont, tant que se peut, orientées vers des projets qui puissent concourir à aider la population dans le cadre du renouvellement de quartier, des réhabilitations qui vont avoir lieu pour sensibiliser la population à la manière dont il est possible de mieux vivre dans son quartier.
Pour ce qui relève de Madame Naïli, les investissements. Le problème est que la Ville peut difficilement générer les demandes d'investissements, et je ne vois pas quel intérêt elle y trouverait, quand il n'y a pas de projet. En l'occurrence, localement, s'il y avait eu des demandes d'investissement et nous en avons validées tout à l'heure, elles seraient étudiées comme les autres demandes.
En conclusion et pour répondre à Monsieur Schann, je mets un point d'honneur à dire qu'il n'y avait que deux subventions qui n'étaient pas versées au regard de la demande attribuée, c'était donner l'occasion de prendre une volée de bois vert.
Ce que j'appelle l'équilibre général d'un projet c'est que certaines actions ne sont pas faisables en dessous d'un certain budget. D'autres peuvent être réalisées proportionnellement au budget disponible. Lorsqu'on dit qu'on fait de l'accompagnement scolaire, il est tout à fait possible de disposer des subventions nécessaires pour faire 100 ou 110 ou 120 heures. Lorsqu'il s'agit d'acheter, pour revenir à une subvention d'investissement, un objet ou un équipement quelconque, soit on a les moyens, soit on ne les a pas. Ce n'était pas une enveloppe fermée. Pour les discussions qui ont eu lieu par rapport au financement de ces actions, je ne suis pas rentré dans les détails, ce qui m'importe ce sont les priorités générales, l'équilibre général de ce qui est présenté.

Mme NAÏLI :
On ne va pas demander aux associations de porter des projets s'il n'y a pas lieu, Monsieur Weiss le sait bien et il sait bien que je le sais aussi. La politique de la Ville a bien permis à la Ville de Bischheim, comme dans d'autres communes, de soutenir et de cofinancer des projets d'investissement. Je prends un seul exemple que tout le monde connaît, c'est le local de police qui avait bénéficié de cofinancements de l'État, du Conseil Général, de la Communauté Urbaine.
J'attire votre attention sur le fait que ce qui est en train de se passer c'est peut-être ça. Peut-être qu'on a décidé qu'on n'aura plus de financements d'investissements et qu'il ne nous apporte pas d'avoir des cofinancements de la Région, du Conseil Général, etc... Je dis simplement qu'avec la réforme des collectivités locales, ce qui est en train de se jouer c'est qu'on va être obligé de prendre en charge 30 % minimum alors qu'on arrivait dans les cofinancements à réduire la part de la Ville. Le cumul des subventions ne sera pas possible.

MONSIEUR LE MAIRE :
Je vous rappelle que nous intervenons déjà de manière importante à la fois dans l'Association Livres et dans le Centre Social et Familial. Il y a aussi des éléments qui se discutent et se partagent. Si l'Association Livres existe encore aujourd'hui c'est parce que nous y avons mis toute notre volonté pour qu'il en soit ainsi.

M. SCHANN :
Mon intervention n'était pas de dire que la commune n'aide pas les associations mais c'était aussi pour répondre à Fabien Weiss. Je connais la manière dont sont instruits les dossiers du CUCS. Quand on arrive à une présentation et qu'une association maintient une demande et que la collectivité décide de donner moins, c'est qu'il y a des raisons. Le choix de donner moins résulte d'un choix politique d'une collectivité.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

DIRECTION GENERALE

14. RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ALSACE CONCERNANT LA SCAEB

Monsieur le Maire, André KLEIN-MOSSER, expose :

Par lettre du 6 juillet 2010, le Président de la Chambre Régionale des Comptes, m'a communiqué le rapport d'observations définitives concernant la gestion de la Société de Construction, d'Aménagement et d'Equipement de Bischheim (SCAEB) pour les exercices 2003 et suivants.

En application des articles L 243.5 et R 241.17 du Code des Juridictions Financières, j'ai adressé une réponse écrite à ces observations en date du 30 juillet 2010.

Ce rapport et sa réponse m'ont été notifiés par le Président de la Chambre Régionale des Comptes le 10 août 2010, en vue de la communication au Conseil Municipal prévue à l'article L 241.11.

Ils ont été joints à la convocation adressée à chacun et donne lieu à un débat.

Avant d'ouvrir ce débat, permettez-moi de faire quelques remarques en introduction.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

prend acte

du rapport d'observations définitives relatif à l'examen par la Chambre Régionale des Comptes de la gestion de la Société de Construction, d'Aménagement et d'Equipement de Bischheim (SCAEB) pour les exercices 2003 et suivants.

MONSIEUR LE MAIRE :
Ce rapport vous a été envoyé, vous avez pu en prendre connaissance. Chacun d'entre vous aura des remarques à faire, a des interrogations ou adressera probablement des critiques en ce qui concerne ce rapport.
Pour ma part, je dirai simplement que je ne reprendrai pas le rapport en détail. Ce qui est important est surtout la gestion de l'avenir. C'est la question qui est posée et qui va être notre élément de réflexion pour la suite. La SCAEB doit rester un outil au service de la politique de la Ville. Au long de son existence elle a essayé d'intégrer de manière ambitieuse parfois, audacieuse aussi, les objectifs et les orientations de cette politique. Certes, le contexte et l'environnement se sont modifiés et les évolutions ont entraîné différentes adaptations, je pense en particulier au Parc de l'Hôtel de Ville. Aujourd'hui, il est certain que la maîtrise d'ouvrage déléguée à un moment était nécessaire et menait à soutenir l'ensemble de la politique de la Ville. Même si le contrat de mandataire existe, ce sont des tâches qui ne concourent pas toujours de façon directe aux activités de la Ville. On peut se poser la question s'il en sera ainsi encore demain, l'avenir nous le dira. La Société d'Économie Mixte est une société d'aménagement et la Ville a eu beaucoup de projets par l'intermédiaire de la SCAEB. La Ville a aussi besoin d'acteurs qui contribuent à l'évolution de son développement. Nos services communaux n'ont pas toujours les moyens de tout faire, la tâche prioritaire de notre administration municipale est liée à une priorité d'intérêt général.
Il est certain que nous allons repositionner l'objet de notre société d'économie mixte suite à la remarque de la Chambre Régionale des Comptes, que nous allons tenir compte de l'évolution de l'environnement, je pense en particulier au Château du Hochberg à Wingen-sur-Moder. La SCAEB va continuer à contribuer à l'équipement de notre ville. Elle a réalisé des opérations de réhabilitation de constructions au bénéfice de la Collectivité et, souvent, lorsque nous avons sollicité d'autres sociétés d'économie mixte elles n'étaient pas toujours au rendez-vous.

C'est peut-être aussi une des raisons pour laquelle notre société est nécessaire pour assumer l'ensemble d'une gestion, d'un patrimoine qui nécessitent des évolutions. Il y a encore un certain nombre d'opérations qui se précisent, il faudra développer de nouvelles conventions, de nouveaux accords : il faut laisser la place à des accords nouveaux que nous connaissons aujourd'hui, accords publics privés, solliciter l'initiative privée pour faire avancer les choses.
Le problème est bien posé, nous aurons l'occasion d'en rediscuter et de le mettre à l'étude comme je m'y étais engagé dans la conclusion du rapport et dans la lettre que j'avais envoyée par la suite à la Chambre Régionale des Comptes.
Il nous est demandé lors de la présentation, si cela est nécessaire, de faire un débat.

M. SANCHO-ANDREO :
Le rapport de la Cour Régionale des Comptes sur la gestion de la SCAEB pour 2003 et les années suivantes vient confirmer les liens étroits entre la Ville et celle- ci. Les implications ne sont pas toujours d'une grande clarté mais le résultat à la lecture est édifiant. La SCAEB est en perfusion de la Ville de Bischheim et cela a un coût difficile à évaluer, mais réel.
Nous avons déjà été rendus attentifs au mois de juillet, par la Cour Régionale sur les comptes de gestion de la Ville, en ce qui concerne la gestion des parkings, les locaux de l'annexe de la Mairie, la gestion du Château du Hochberg. Deux points nous semblent particulièrement inquiétants.
Comment la SCAEB va-t-elle pouvoir entreprendre l'extension du pôle gérontologique avec des finances si fragiles ? Qu'en est-il d'ailleurs de l'absorption du Centre de Soins et du Foyer Charles Huck dans cette nouvelle entité ? Comment engager ce projet sans faire appel à un emprunt qui, nécessairement aura besoin d'une caution de la Ville, elle-même lourdement engagée dans le projet tant attendu de l'Ilot du Centre et de l'école du Centre ? Quel avenir pour le Château qui, rappelons le, est propriété de l'Association Saint Laurent, elle-même rattachée à la Paroisse Saint Laurent ? Nous l'avons déjà dit dans un dernier conseil, la Ville a investi d'énormes sommes dans un bâtiment dont elle n'est pas propriétaire, et le CCAS, depuis des années solde des dettes de la SCAEB qui ne peut honorer les loyers. Cela fait tache dans un bilan social, d'autant plus que nous ne pouvons qu'être inquiets pour les salariés du Château, donc de la SCAEB, et ceux de la Voûte Étoilée qui doivent être très étonnés des salaires de leurs dirigeants quand eux rament à peine au SMIC pour un travail considérable. Dans votre réponse à la Cour Régionale, vous prenez en compte les observations de celle- ci pour mener une réflexion sur l'avenir de la SCAEB. A ce point de mon intervention je voulais dire que, sur cette question, nous devons avoir un consensus démocratique comme nous l'avons fait d'autres fois. Il ne s'agit pas là d'un débat politicien, Monsieur le Maire, il ne s'agit pas d'un débat entre partis politiques, il s'agit là d'une responsabilité que nous avons tous avec vous de bien gérer les deniers publics. Pour notre part, nous considérons que votre réponse est, malgré tout, en deçà de la situation financière et même statutaire, considérant que son objet n'est pas en adéquation avec ses réalisations et nous vous demandons de commander un audit indépendant.
Nous estimons que la poursuite de la gestion actuelle de la SCAEB est plus un handicap qu'une ressource pour la Ville de Bischheim. Je pense que nous pouvons partager parce qu'il y a eu des évolutions, vous l'avez dit vous-même et nous devons en tenir compte.
Ce rapport de la Cour Régionale des Comptes est le troisième rapport que j'ai eu à lire. C'est là où je me rends compte que je vieillis avec vous tous et vous toutes, à Bischheim, c'est mon destin. Ils concluent tous aux insuffisances notoires de la SCAEB à apporter à la Ville un plus pour son développement économique urbain et social et je dirai, pour conclure, nous ne pouvons que tirer la sonnette d'alarme avant que le bateau coule.

M. SCHANN :
En prolongation de l'intervention du collègue, je voudrais quand même dire que nous sommes intervenus à plusieurs reprises par rapport à cette question de la SCAEB et nous avons fait part d'un certain nombre d'inquiétudes. Ce rapport confirme un certain nombre d'inquiétudes. La SCAEB est une charge pour les finances municipales. Il est même question de transfert de charges de la SEM vers la collectivité, c'est écrit noir sur blanc. Dans les recommandations, il est marqué qu'effectivement il s'agit de porter une réelle attention à l'évolution possible du mode de gestion et des missions dévolues à la SCAEB de manière à atténuer la charge supportée par les finances communales. Je prends note de vos bonnes intentions quant à l'avenir et de tenir compte de ce qui figure dans ce rapport pour mener une véritable réflexion sur l'avenir.
Les phrases de la Chambre Régionale des Comptes concernant l'impact sur les finances communales sont assez édifiantes.

MONSIEUR LE MAIRE :
Après votre intervention, permettez-moi de dire que je ne suis pas d'accord sur ce point. J'aimerais bien savoir quelle est la charge effective qu'a la Ville par rapport à la SCAEB. Il y a effectivement un certain nombre de problèmes qui ont été soulevés, qui sont réels. Je prends un exemple type qui vous est relaté et qui concerne le loyer. La Chambre n'a pas voulu prendre en compte l'élément, mais au départ nous avons payé le loyer exact qui couvrait l'engagement de la SCAEB, sans ajouter le moindre centime supplémentaire dans l'opération. Si aujourd'hui l'évolution de l'indice fait qu'il y a une certaine discordance entre le loyer et la situation créée, c'est la loi du marché qui a fait évoluer les choses. Il y a deux jours, j'ai reçu une lettre dans laquelle on me disait que mon loyer allait diminuer, c'est à dire que j'aurai moins de loyer parce que l'indice a diminué. Là personne ne dira rien, si l'indice diminue, on ne parle que dans l'évolution favorable de l'indice.
Vous avez émis le problème de l'extension de la Voûte Étoilée. Dans le cadre de cette opération, je me suis engagé, devant le Conseil Municipal, au niveau de la Société d'Économie Mixte que toute opération menée par la société d'économie soit une opération équilibrée. La Chambre n'a pas dit que la Voûte Etoilée, en tant que gestion, était une excellente gestion. Nous avons une des maisons de retraites les mieux gérées au niveau du Département, tant au niveau de son coût qu'au niveau de l'engagement pris par rapport à l'ensemble de la gestion. Elle ne l'a pas dit !
Nous connaissons parfaitement le problème des parkings, nous essayons ensemble d'avancer dans ce domaine. Ce n'est pas facile parce que, vous avez suggéré tout à l'heure de faire des parkings souterrains, nous sommes allés dans ce sens. Nous avons essayé de louer ou de mettre à louer des parkings. L'opération se fera, mais nous devons continuer d'évoluer dans le domaine du stationnement, ça reste un point d'interrogation.
Quant au Château du Hochberg qui, dans le contexte actuel va voir son environnement complètement changé, nous allons peut-être mettre au point une solution qui permettra de rééquilibrer les choses. Nous comprenons très bien que la situation de l'environnement va fortement évoluer. Il s'agit de se poser une question par rapport à l'avenir de la gestion du Château. Ce sont des choses auxquelles nous devons répondre, nous avons une mission qui consiste à faire les efforts nécessaires pour ne pas créer d'incidents par rapport à la gestion de ces différents équipements.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

-=-=-=-=-=-=-

VOIRIE

15. AVIS CUS – PROGRAMME VOIRIE 2011 – AUTORISATION DE DEBUTER LES ETUDES DES PROJETS

Monsieur le Maire, André KLEIN-MOSSER, expose :

En application de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les projets de délibération du Conseil de Communauté intéressant la Ville de Bischheim.

Le Conseil de la C.U.S. doit prochainement délibérer sur le point suivant :

Programme 2011 : **Autorisation de débuter les études des projets.**

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

émet

un avis favorable au projet de délibération de la Communauté Urbaine concernant le programme 2011 – Autorisation de débuter les études des projets.

ANNEXE 2 : LISTE DES PROJETS COMMUNES

BISCHHEIM

Opération	**2009BIS2968AET**	BISCHHEIM			Etudes		1
Site projet	CARREFOUR RUE DES MAGASINS / AVE DE PERIGUEUX (Maison Conseil Général)						
Tronçon/Tranche	1/1	*Début*	Rue des Magasins	*Fin*	Ave de Périgueux		
Mt Total Prévisionnel	330 000 €	*MOE*	Externe	*AMO*	non		

							TTC
voirie & équipements	Fonctionnement modifié	Carrefour/Giratoire	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	**35 000 €**
				Total délibéré CUS :			**35 000 €**

MONSIEUR LE MAIRE :
Je rappelle que c'est un programme qui concerne les études à mettre en œuvre pour l'évolution de la voirie au niveau de la Ville.
La proposition qui vous est faite concerne l'aménagement du carrefour de la rue des Magasins avec l'avenue de Périgueux du fait de la modification de l'ensemble de l'espace autour.

M. SCHANN :
Je suppose qu'il y a des allers-retours entre la Ville et la Communauté Urbaine par rapport aux travaux à faire. Connaissant ce carrefour, je me demande pourquoi ? Ce sont quand même des sommes assez conséquentes. 35 000 € pour l'étude, ensuite il y aura les travaux... Pourquoi l'aménagement de ce carrefour ?

MONSIEUR LE MAIRE :
Je ne connais pas encore la structure future. Du fait de l'évolution du secteur, la gare de Bischheim, la Maison du Conseil Général, la Poste pour favoriser la sécurité du passage. La SNCF avait demandé par rapport à l'ensemble de leurs salariés et par rapport à l'accessibilité. Tous ces éléments seront pris en considération dans l'étude de ce point.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

URBANISME

16. AVIS CUS – ACQUISITION DE TERRAINS A INCORPORER DANS LA VOIRIE PUBLIQUE COMMUNAUTAIRE (ICF NOVEDIS)

Monsieur le Maire, André KLEIN-MOSSER, expose :

En application de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les acquisitions des terrains d'assiette des voiries réalisées par la Communauté Urbaine de Strasbourg sur le territoire de Bischheim.

Le Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg doit prochainement délibérer sur le point suivant :

Prix négocié dans le cadre d'un premier établissement ou d'un élargissement de voie du bien à acquérir en fonction du lieu, de sa destination et du marché en vigueur dans le secteur

Réalisation d'une niche de stationnement au droit de l'immeuble 23-25 avenue de Périgueux

section 10 n° 363/30 de 1,07 are pour un montant de 16 050 Euros soit 15 000 Euros l'are propriété de la société ICF NOVEDIS.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

émet

un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Communauté concernant l'acquisition de la parcelle de voirie ci-dessus énumérée en vue de son incorporation dans la voirie publique communautaire.

MONSIEUR LE MAIRE :
Nous avions mis en route la niche de stationnement de l'avenue de Périgueux et il s'agit maintenant de se prononcer pour l'acquisition des terrains, par la CUS, rentrés dans le domaine public du fait de l'aménagement. Le prix proposé est de 15 000 € l'are et c'est la propriété de la société ICF NOVEDIS.

M. SANCHO-ANDREO :
C'est dans un souci d'équité de tous les citoyens et citoyennes de Bischheim. Je me demandais quel va être le mode d'utilisation de cette place de parking. Y aura-t-il un horodateur ou un disque bleu ? Si ce sont 7 places tampon, je ne vois pas très bien leur intérêt. Mon collègue Gérard Schann pensait que c'était le début d'une piste cyclable. Dites-nous un peu comment ces 7 places vont être gérées, nous ne comprenons pas trop.

MONSIEUR LE MAIRE :
Ces places seront gérées par parcmètres. Vous avez émis l'interrogation, je vous réponds. Celui devant l'immeuble et devant la rue en même temps, toute cette partie.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

17. AVIS CUS – VENTE D'UN TERRAIN A LA SOCIETE LCR

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

En application de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la vente de deux parcelles communautaires.

Dans le cadre de la commercialisation des terrains viabilisés du Parc d'Activités des Trois Maires à Bischheim, la Communauté Urbaine de Strasbourg a retenu la candidature de la société LCR (Les Constructeurs Réunis) 19 rue de La Haye à 67300 Schiltigheim, en vue de la construction de deux bâtiments sur une même unité foncière de 1,54 ha appartenant à la Communauté Urbaine de Strasbourg.

L'un accueillera la société FRAIKIN-LOCAMION sur 80 ares environ, pour l'installation d'une agence de location de véhicules utilitaires et d'un garage : cette implantation résultera du déménagement de cette société, actuellement située Route de La Wantzenau à Hœnheim, terrain sur lequel la commune de Hœnheim projette de faire construire après démolition, une maison de retraite (EPAD) par un promoteur privé.

L'autre accueillera la société WILLY LEISSNER sur la surface restante, pour le transfert de ses bureaux situés actuellement 14 rue des Frères Eberts à Strasbourg, avec espace d'exposition et entrepôt de stockage. Cette société est spécialisée dans le négoce et la distribution de matériel électrique, à destination des installateurs électriques.

La Communauté Urbaine de Strasbourg propose donc de vendre à la société LCR, un terrain viabilisé de 154,25 ares au total, pour l'implantation de ce projet, au prix de 3 800 Euros HT l'are viabilisé (valeur août 2010), soit un montant total de 586 150 Euros.
Il est précisé que le prix de cession de l'are est inférieur aux prix habituellement pratiqués dans les Z.A. aménagées en régie, compte tenu du fait que l'assiette du terrain situé en contrebas de la rue de la Vapeur, nécessitera un remblai conséquent à la charge du constructeur, sur une hauteur de 1,50 m environ.

France Domaine a été consulté sur ce projet de vente, en conformité avec les dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable à cette transaction.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

émet

un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Communauté concernant la vente de deux parcelles communautaires cadastrées section 42 parcelle 93 (1ha52a76ca) et section 29 parcelle 341 (1a49ca) pour une surface totale de 154,25 ares au bénéfice de la société LCR pour un montant total hors taxes et frais de 586 150 Euros. Ledit terrain est cédé en vue de la construction par LCR de deux bâtiments à usage d'activités économiques, l'un pour le compte de la société FRAIKIN-LOCAMION, l'autre pour le compte de la société WILLY LEISNER.

M. DRENSS :
Il s'agit du bâtiment que FRAIKIN avait acheté il y a 3 ans pour faire son local qui devait être déménagé de Hœnheim et suite à de multiples problèmes chez eux ça ne sera pas fait. Par contre, la solution est de vendre la totalité à LCR, qui représente 1,54 ha.
Une partie sera utilisée pour la société FRAIKIN-LOCAMION sur 80 ares pour que Hœnheim puisse construire un Epad.
La deuxième partie du terrain sera pour WILLY LEISSNER qui partira de la rue des Frères à Strasbourg pour s'installer à Bischheim.

M. SCHANN :
En voyant cette délibération, naïvement, je me pose la question : à quoi servent ces zones d'activité ? Nous avons un éminent représentant du monde du commerce et de l'industrie qui pourra peut-être me l'expliquer un jour. J'avais déjà posé la question concernant la zone d'activité automobile. J'aimerai un jour connaître, en termes de véritables créations d'emplois ce que représente une telle zone ? J'ai l'impression que là nous sommes dans une zone de délocalisation ou de relocalisation de l'activité qui existe 500 mètres plus loin. On va ramener Leissner des Frères Eberts de la Meinau à ici parce que, probablement qu'il y a d'autres projets sur la Meinau, je n'en sais rien, mais j'ai l'impression qu'on sert juste comme ça des boîtes qui existaient déjà, comme pour la zone automobile, s'installer dans la zone automobile, vendre des voitures. En terme d'emplois pour les Bischheimois, j'aimerais un jour qu'on ait un bilan de ces zones d'activité.

MONSIEUR LE MAIRE :
Pour la zone d'activité, le bilan est chaque fois présenté par la CUS. Lorsqu'il sera présenté, il vous le sera. C'est la CUS qui gère les zones d'activité en concertation avec la Ville de Bischheim et la Ville de Hœnheim. Je ne vois pas pourquoi nous n'évoluerions pas dans l'évolution de la zone par rapport à son activité. On vous présentera les emplois et l'activité qui sont créés.

M. HOERLÉ :
Il est absolument important d'avoir une certaine mixité entre l'emploi et le domicile. Ce qu'on ne voudrait plus aujourd'hui c'est de mettre ces zones d'activités très loin de l'emploi et d'avoir des déplacements. Ce qui prime pour les trois localités, Schiltigheim, Bischheim et Hœnheim, est d'avoir un maximum d'emplois sur site pour que les personnes puissent s'y rendre en vélo, en transports en communs. Nous sommes à côté d'un arrêt de train et à côté du terminus du tram. C'est quand même ça le but essentiel. En valeur absolue, il n'y a peut-être pas de créations d'emplois sur le site mais se sont quand même des emplois à Bischheim alors qu'il n'y en avait pas. Je ne peux pas vous dire le nombre de personnes qui travailleront sur le site. La société WILLY LEISSNER est dans une telle extension à l'heure actuelle, elle vient d'inaugurer des locaux gigantesques à Ostwald, elle a différents secteurs d'activité. Ce n'est pas un transfert de la rue des Frères, c'est une agence de vente, de développement et de magasins pour le nord de l'agglomération. C'est aussi dans le cadre de l'environnement. Aujourd'hui, leur clientèle qui est en activité au nord de Strasbourg, Haguenau et plus loin, passe des heures sur l'autoroute pour aller s'approvisionner. Ils se sont rendus compte que, s'ils ne faisaient rien, ils perdraient de la clientèle et ont cherché un endroit facilement accessible pour cette clientèle du nord de Strasbourg. C'est quelque chose qui tend à diminuer les trajets domicile-emploi.

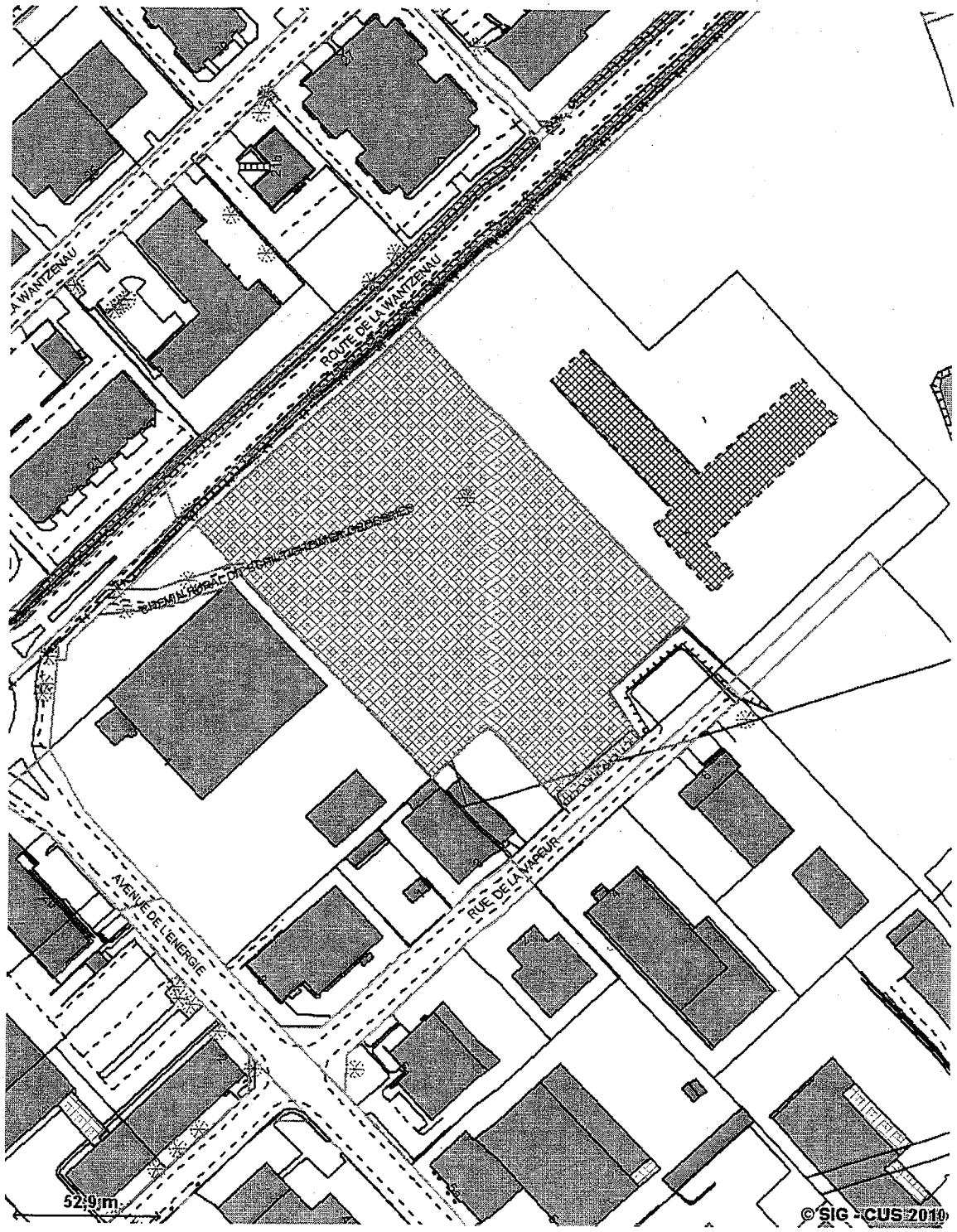
ROUTE DE LA WANTZENAU
AVENUE DE L'ENERGIE
RUE DE LA VAPEUR
52,9 m
© SIG - CUS 2010

M. SCHANN :
Nous sommes bien d'accord sur ces objectifs et s'il y a des entreprises qui sont dans des logiques de développement. J'ai simplement lu la délibération et je vois un transfert de Leissner de la Meinau à ici. À la Meinau, il y a aussi une station de tram et probablement des gens habitant la Meinau qui travaillent là-bas. Je veux bien entendre mais qu'on nous explique que ce n'est pas simplement du transfert d'activités d'un endroit à l'autre sans création de richesse ou d'emploi. D'accord s'il y a de la plus value, tant mieux.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

18. AVIS CUS – SOCIETE BUCHINGER – INSTALLATION CLASSEE

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

Les activités de l'établissement BUCHINGER, situé depuis 1991 au 11 rue du Château d'Angleterre dans la zone d'activité de la Vogelau à Schiltigheim, spécialisé dans la préparation industrielle de produits à base de viande cachère, relèvent de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. L'augmentation de capacité de l'établissement amène la société à devoir déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

Le dossier comprend une étude d'impact et une étude de danger dont les résumés non techniques sont annexés à la présente délibération. Le dossier complet de demande d'autorisation peut être consulté aux heures d'ouverture de bureau à la direction de l'urbanisme, du développement économique et des affaires juridiques de la Mairie.

La zone d'activité de Bischheim-Hœnheim est située dans un rayon de 1km de cet établissement. Aussi, l'avis du Conseil Municipal est-il sollicité sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable à cette transaction.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

émet

un avis favorable à la demande présentée par la société BUCHINGER, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter des installations de préparation industrielle de produits à base de viande cachère à Schiltigheim

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

19. RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE NUMERICABLE

En 1990, la Ville de Bischheim a concédé à la Société EST VIDEOCOMMUNICATION la construction et l'exploitation pour une durée de trente ans du réseau câblé, projet décidé conjointement avec les Villes de Hœnheim et Schiltigheim. Un avenant au contrat a été signé en 1994.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année, avant le 1er juin à l'autorité délégante, un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la convention et une analyse de la qualité du service.

La lecture du rapport pour l'année 2009 permet de retenir les éléments suivants :

- La disparition du sigle Estvidéo au profit de Numéricable.
- Lancement de la télévision haute définition sur l'ensemble du réseau interconnecté ainsi que sur une partie du réseau isolé.
- Service « vidéo à la demande » étoffé.
- Maintien de l'offre de service téléphonique.
- Lancement du **S**ervice **U**nique **N**umérique (SUN) – télévision, téléphone et Internet proposé à tous les organismes membres de l'AREAL.

Pour la Ville de Bischheim, le potentiel s'établit à 8274 prises raccordables et 5669 clients raccordés soit un taux de pénétration de 68,52 %.

Un extrait du rapport pour l'exercice 2009 est annexé à la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

prend acte

du rapport d'activité pour l'année 2009 de la société Numéricable, bénéficiaire du contrat de concession pour la gestion du réseau câblé à Bischheim.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

-=-=-=-=-=-=-

SERVICES TECHNIQUES

20. <u>RAPPORT D'ACTIVITE 2009 – ELECTRICITE DE STRASBOURG</u>

Par délibération du 27 juin 1996, le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'une nouvelle concession avec Electricité de Strasbourg. Le contrat signé le 26 juillet 1996 prévoit en son article 32 la présentation par le concessionnaire au concédant d'un rapport d'activité annuel.

Le rapport pour l'exercice 2009 est annexé à la présente délibération.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

prend acte

du rapport d'activité annuel 2009 d'Electricité de Strasbourg bénéficiaire de la concession de la distribution d'énergie électrique à Bischheim.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

-=-=-=-=-=-=-

21. RAPPORT D'ACTIVITE 2009 – GAZ DE STRASBOURG

Par délibération du 21 septembre 2000, le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'une nouvelle concession avec Gaz de Strasbourg. Le contrat signé le 6 novembre 2000 pour une durée de 40 ans à partir du 1er janvier 2001 prévoit en son article 23 la présentation par le concessionnaire au concédant d'un rapport d'activité annuel.

Le rapport pour l'exercice 2009 est annexé à la présente délibération.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

prend acte

du rapport d'activité annuel 2009 de Gaz de Strasbourg bénéficiaire de la concession de fourniture et de distribution de gaz naturel à Bischheim.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

-=-=-=-=-=-=-

22. RAPPORTS ANNUELS 2009 – EAU ET ASSAINISSEMENT / ELIMINATION DES DECHETS

Le Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg a pris acte en date du 25 juin 2010 des rapports annuels 2009 portants sur :

- le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.
- le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ces rapports, ci-joints, doivent également être portés à la connaissance des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal,

prend acte

des rapports d'activités annuels 2009 portants sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

-=-=-=-=-=-=-

QUESTIONS ORALES

MONSIEUR LE MAIRE :
J'ai été saisi par deux questions orales, qui ne sont pas arrivées dans les délais. Étant donné que nous avons un esprit ouvert et démocratique, j'espère que vous apprécierez, nous avons inscrit ces deux points à l'ordre du jour d'aujourd'hui. La première concerne la question de Monsieur Gérard Schimmer et la deuxième concernera une question posée par Monsieur Sancho-Andréo.
Je donne la parole à Monsieur Schimmer pour qu'il puisse présenter sa question orale et nous lui répondrons.

23. QUESTION ORALE DE M. SCHIMMER, CONSEILLER MUNICIPAL

M. SCHIMMER :
Lors de la présentation du projet Ilot Centre, au Conseil Municipal de juillet 2010, nous vous avions interrogés sur le devenir des locaux dédiés à l'OMSAL et aux associations dans le cadre de la réhabilitation de l'École Maternelle du Centre et du redéploiement de l'École de Musique. Le Premier Adjoint, Monsieur Hoerlé, nous a répondu qu'il n'y aurait plus de locaux associatifs et que vous recherchiez des solutions. Pourriez-vous nous faire part de vos projets ?
Pour notre part, nous avons constaté que les associations, déjà durement pénalisées par le coût de location des grandes salles, n'ont plus maintenant de salle de réunion gratuite à leur disposition, ce qu'elles avaient dans les locaux de l'OMSAL.
Quel sera, dans ces conditions, le devenir de l'OMSAL et du soutien apporté aux associations si la ville de Bischheim n'a plus de Maison des Associations ?

M. HOERLÉ :
Je vous remercie d'avoir posé cette question. Je pensais y avoir déjà répondu lors du Conseil Municipal auquel vous faites référence. J'ai bien dit que le projet de l'École du Centre, vu les mètres carrés nécessaires à la fois à l'école et à l'école de musique, ne permettait plus d'héberger de manière satisfaisante des locaux associatifs : Billard Club, petit gymnase, salle de l'OMSAL, plus deux ou trois autres associations. J'ai bien ajouté qu'avant que le premier coup de pioche ne soit donné sur ce chantier, une solution sera trouvée pour héberger à nouveau l'intégralité des occupants actuels de la salle. Ceci est à l'étude à l'heure actuelle. Vous pensez bien que nous ne souhaitons pas perturber le fonctionnement de l'OMSAL. Elle continuera à fonctionner comme elle a fonctionné précédemment.
Les deux salles régulièrement occupées par des associations le sont toujours dans les mêmes conditions et le resteront jusqu'à la mise à disposition de nouveaux locaux avec encore plus de confort qu'actuellement. Sur ce plan, il n'y a aucun problème.
Je vous remercie de vous préoccuper du devenir de l'OMSAL. La meilleure façon d'aider et de soutenir l'OMSAL est de voter pour les subventions que nous vous proposerons, pour donner à cet organisme les moyens financiers d'être à la disposition des associations. Je compte sur vous.

24.QUESTION ORALE DE M. SANCHO-ANDREO RICHARD, CONSEILLER MUNICIPAL

M. SANCHO-ANDREO :
Je vous remercie d'avoir pris les deux questions qui n'étaient pas dans les délais.
Depuis bientôt un an, la Ville de Bischheim a engagé la démarche visant à mettre en œuvre le PLU. Des incertitudes existent compte tenu des modifications législatives sur l'avenir de la démarche. En attendant, avec la vente de l'entreprise METAUSEL et son démantèlement, une friche industrielle libère un espace important. Quelles sont à ce jour les hypothèses envisagées pour l'avenir stratégique de ce site ? Compte tenu des activités de l'entreprise, quel est l'état de pollution des sols ?

M. WEISS :
Je ferai de même que le Premier Adjoint en vous remerciant pour la question qui va me permettre de mettre à niveau l'ensemble des présents. Ces points ont été abordés largement, soit en réunion publique, soit en commission de PLU.
Concernant METAUSEL, il faut savoir que sur le plan historique, l'actuel propriétaire avait pris notre attache avant l'arrêt de l'activité bien conscient de la gêne qu'il occasionnait dans l'entourage de l'entreprise, nonobstant que les bâtiments qui entourent cette entreprise se sont installés après. A ce moment-là, nous lui avons confirmé notre intérêt d'un changement éventuel de destination et une éventuelle urbanisation de la zone, à discuter dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Comme le disait M. Sancho, les activités de METAUSEL demandent un gros travail d'analyse des sols et, éventuellement, les dépollutions qui s'en suivent, sachant que lorsque l'on veut transformer une zone d'activité de ce type en zone d'habitat se sont les contraintes les plus draconiennes. Ces démarches sont en cours depuis plusieurs mois. Selon le propriétaire, elles seraient sur le point d'aboutir de manière favorable d'ici peu de temps. Je ne m'engagerai pas, dans la mesure où c'est la responsabilité des services de la DRIR et que nous ne bougerons pas avant. C'était même ce qui nous permettait d'avoir une garantie de dépollution, d'avoir un projet d'éventuelle urbanisation.
En l'état, la zone ne se prête pas à la construction et exige une modification du POS. Nous en venons donc à la deuxième partie de la question : puisque la loi dite « Grenelle2 », publiée cet été au Journal Officiel n'est pas sans conséquences sur la révision du PLU de Bischheim, actuellement engagée.
La principale conséquence en terme d'urbanisme sur la Ville est la fin de la possibilité d'élaborer les documents d'urbanisme à l'échelle des communes dans la Communauté Urbaine de Strasbourg. Nous n'aurons pas de PLU Bischheimois, comme nous le projetions depuis plus d'un an. Il nous faudra travailler encore plus étroitement avec les services de la CUS à l'élaboration d'un PLU intercommunal, c'est-à-dire un document unique pour 28 communes plus ou moins engagées dans le processus.
Quelle sera la place de Bischheim dans ce document ?
La loi prévoit la possibilité pour les PLU intercommunaux de comprendre des plans de secteur. Ils pourront concerner l'intégralité du territoire d'une ou plusieurs communes. Nous sommes donc en attente de discussion avec les services communautaires et les élus des autres communes de la CUS pour définir l'échelle la plus pertinente pour ces plans. Bischheim aura peut-être son propre plan de secteur, peut-être sera-t-il partagé avec une ou plusieurs communes voisines. Nous avons toujours souhaité que notre projet d'urbanisme soit cohérent avec les projets des villes proches. Ce sera sans conteste un moyen supplémentaire d'en être convaincus.
Sera-t-il tenu compte du travail effectué depuis plus d'un an par les services municipaux et les habitants ?
Nous finalisons actuellement le diagnostic du territoire et ses éléments locaux ne changent pas quelle que soit l'emprise du futur document d'urbanisme. De la même façon, la politique globale d'aménagement de la Ville devra être traduite sous une forme ou sous une autre. Ce n'est pas le support qui est important, mais son contenu. Nous continuons le travail engagé et ferons tout pour maintenir la ligne prévue, comme en témoigne la rencontre élus-entreprises du 9 septembre dernier. Le partage du diagnostic commencé en juin auprès des habitants a été poursuivi auprès des professionnels de Bischheim. Cependant, le calendrier des révisions sera certainement rectifié. En effet, la CUS va devoir travailler sur 28 communes de front. Sept PLU ont d'ores et déjà été approuvés. Certaines communes, dont Schiltigheim, Bischheim et Strasbourg ont engagé la réflexion depuis plusieurs mois mais d'autres communes n'avaient pas entrepris de révision. Il faudra donc mettre toutes les communes à un même état d'avancement. Aucun calendrier prévisionnel ne nous a été communiqué à ce jour.
Quelle crainte pouvons nous avoir ? Nous avons aujourd'hui peu d'informations de la part de la CUS et nous nous posons donc de nombreuses questions. Outre l'échelle des plans de secteurs se pose la question des moyens supplémentaires qui devront être déployés par la CUS et l'Agence de Développement d'Urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise, l'ADEUS, pour permettre un avancement rapide de PLU intercommunal au niveau de toutes les communes. Entre nous, les urbanistes vont être très demandés dans les prochains temps. Les modalités de concertation devront éventuellement être adaptées et harmonisées entre les communes. Nous serons donc vigilants à ce qu'elles soient le plus larges possibles et que nos concitoyens soient étroitement associés à la démarche.
Pour l'anecdote, vous lirez cela dans le prochain Cahier de Bischheim puisque, évidemment, nous nous sommes posés la question dès que ce texte de loi est sorti.
Je vous remercie.

COMMUNICATION

MONSIEUR LE MAIRE :
Il y a encore un point dont vous pouvez prendre acte.
Nous vous avons communiqué le Budget Supplémentaire du CCAS dont il faut prendre acte
Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 28 octobre à 19 heures dans cette salle... peut-être au Cheval Blanc, vous verrez.
Bonne soirée et merci à tout le monde.

La séance est levée à 21 heures.